



Le Groupe de la BID

2020

Le Groupe de la BID

2020

Publié par :

la Banque islamique de développement
8111 King Khalid St. Al Nuzlah Al Yamania Dist. Unit No.1, Jeddah 22332-2444
Royaume d'Arabie saoudite
Tél. : (966-12) 6361400 – Fax : (966-12) 6366871
Adresse électronique : idbarchives@isdb.org
Site web : www.isdb.org

Catalogage à la source ; Bibliothèque nationale King Fahd

Recueil des Politiques du Groupe de la BID 2020

©**Banque islamique de développement**

Tous droits réservés

La BID ne garantit pas l'exactitude des données figurant dans cette publication et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur utilisation.

En désignant ou en faisant référence à un territoire ou à une zone géographique particulière, ou en utilisant le terme « pays » dans le présent document, la BID n'entend pas porter un jugement sur le statut juridique ou autre d'un territoire ou d'une zone.

1- Politique 2- Finance islamique

332.121 dc 1441/7046

L.D. no. 1441/7046

ISBN : 978-603-8283-06-6



Table des matières

Avant-propos	iii
Remerciements	v
Guide	vii
1. Introduction	1
Processus d'élaboration des politiques	1
Portée des Politiques	2
2. Politiques sectorielles et thématiques	3
Agriculture et Développement rural	5
Participation de la Société civile	7
Changement climatique	9
Gestion des risques de catastrophe et Résilience	11
Secteur de l'Éducation	13
Secteur de l'Énergie	15
Fragilité et Résilience	17
Secteur de la Santé	19
Technologies de l'Information et de la Communication	21
Coopération et Intégration régionales	23
Mécanisme Reverse Linkage	25
Science, Technologie et Innovation	27
Transport Sector	29
Autonomisation des femmes	31
Stratégie de développement de la jeunesse	33
3. Politiques fiduciaires	35
Décaissements	37
Gestion financière de projets	39
Passation de marchés de projets	41
4. Autres politiques, lignes directrices et cadres du Groupe de la BID	43
Politiques administratives de la BID	45
Politiques financières de la BID	46
Politiques des ressources humaines de la BID	50
Politiques des technologies de l'information de la BID	52
Politiques opérationnelles de la BID	56

5. Politiques des Entités du Groupe de la BID

57

Politiques de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE)	59
Politiques de la Société islamique pour le développement du Secteur privé (SID)	60
Politiques de l'Institut islamique pour la recherche et la formation (IIRF)	63
Politiques de la Société islamique de financement du commerce (SIFC)	64

Avant-propos



De la même manière que les lois sont nécessaires aux sociétés pour instaurer l'ordre et une entente commune, les politiques sont essentielles pour les organisations. En effet, les politiques énoncent les intentions et les principes directeurs sous-jacents qui dictent la manière dont une organisation fonctionne et dont les membres de son personnel doivent agir pour réaliser les objectifs institutionnels. Dans le cas du Groupe de la Banque islamique de développement (BID), ces principes sont définis par les règles et les règlements qui le régissent, ses valeurs et sa mission, ainsi que les attentes de ses parties prenantes.

Comme le souligne l'ambitieux programme des Objectifs de développement durable (ODD) et les accords mondiaux qui en découlent, le dialogue mondial sur le développement a connu un changement majeur. La mise en œuvre de ce programme mondial exige que la Banque adopte un modèle d'entreprise différent afin de devenir plus proactive, plus adaptable et plus de souple. Le Programme quinquennal du Président (P5P) place les nouvelles politiques et stratégies au cœur du nouveau modèle d'entreprise de la Banque - qui est basé sur le renforcement de la compétitivité des pays membres dans les industries stratégiques dans lesquelles ils ont un avantage comparatif, et la création de chaînes de valeur locales tout en les intégrant aux chaînes de valeur mondiales.

Le nouveau modèle d'entreprise exige une approche plus transparente afin de garantir une plus grande efficacité et une exécution plus efficiente. Je tiens à remercier Dr Mansur Muhtar, Vice-Président en charge du Complexe des Programmes de pays et des Pratiques mondiales, pour leur efforts et leur soutien dans l'élaboration des politiques sectorielles et thématiques dans le cadre du nouveau mandat du P5P.

La mise en œuvre réussie des politiques opérationnelles devrait en fin de compte permettre d'augmenter les revenus, de maximiser l'impact sur le développement et d'aider les pays membres à réaliser leurs aspirations en matière de développement dans le cadre des Objectifs de développement durable.

Ce tout premier recueil de politiques et de lignes directrices produit par le Groupe de la BID est structuré sur la base des politiques sectorielles, thématiques, fiduciaires et spécifiques aux membres du Groupe de la BID. Il offre également un aperçu unique de l'ensemble des politiques et lignes directrices internes. Dans un souci de transparence et d'accessibilité, toutes les politiques sont disponibles en ligne sur notre site Web et via le code QR. Ce recueil de politiques mises à jour, élargies et nouvelles facilitera une meilleure compréhension entre le Groupe de la BID et ses principales parties prenantes, en particulier dans la manière dont nous nous mobilisons les uns les autres.

Je tiens à remercier nos parties prenantes des pays membres, des institutions et agences de développement partenaires pour leurs contributions stratégiques et leur participation à la formulation de ces politiques. Je suis convaincu que le Groupe de la BID ne ménagera aucun effort pour remplir son mandat et soutenir ses pays membres dans leur marche vers le développement.

Dr. Bandar M. H. Hajjar
Président du Groupe de la Banque islamique de développement

Remerciements

Le présent « Recueil des Politiques du Groupe de la BID » a été initié et élaboré sous l'égide de S. E. Dr Bandar M. H. Hajjar, Président du Groupe de la BID.

Les politiques figurant dans ce recueil ont été élaborées principalement par le Département des pratiques mondiales du Complexe des Programmes de pays, avec le soutien de Mansur Muhtar, Vice-Président (Programmes de pays), de Hayat Sindi, Conseillère principale du Président pour la science, la technologie et l'innovation, de Amadou Thierno Diallo, Directeur général par intérim (Pratiques mondiales), du Directeur par intérim de la Communication et des Relations extérieures, et Diab Karrar, Directeur par intérim du Cabinet du Président. Ces politiques définissent des normes et donnent des orientations stratégiques à la BID pour les activités de programmation, de planification, de mise en œuvre, de soutien et de constitution de ressources définies dans le cadre du nouveau mandat énoncé dans le Programme quinquennal du Président (P5P). La Division de supervision des activités de la Direction et de suivi de la mise en œuvre, dirigée par Intizar Hussain, par ses orientations et son appui, a largement contribué à la réussite de la préparation de cette publication d'importance essentielle.

Membres de l'équipe : Areef Suleman, May Ali Babiker, Mohammed Alsayed Ahmad, Syed Husain Quadri, Demba Diallo, et Abdul Rashid.

Points focaux : L'équipe tient à souligner la contribution de l'ensemble des entités et des départements du Groupe de la BID à l'élaboration de cet ouvrage, en particulier les points focaux suivants : Housseem Besbes, Mansur Noibi, Ezzeddine Nciri, Boubaker Tayeb, Abdourabbih Abdouss, Aamir Ghani Mir, Sami Faruqi, El-Bashier Salam, Fatih Kazan, Sharif Abusaleem, Aziz Gulomov, Shakir Jasat, Zainol Mohamud, Maha Ibraheem Al Deairem, Husam Alakhal, Karim Ait Chabane, Zeeshan Aslam, Ahmed Farouk Diken, Nadia Macabanding, Ariful Chowdhury, Isatou Cham, Ahmadou Kane, Ibrahima Soumah, Adwaa Sami H. Melebari, Muhammad Iftikhar Afsar, Al-Tayeb Abbas Fadlallah, Dina Qudayh, and Abderrahmane Ferkous.

Maquette de couverture et Composition : Aziza Abdullah Zarei

Guide

Programme quinquennal du Président du Groupe de la BID (P5P) - 6 facteurs de performance

Le programme de développement mondial émergent, matérialisé par l'accord sur les Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que les accords ultérieurs (c'est-à-dire la COP21 sur le changement climatique, le Programme d'action d'Addis-Abeba (AAAA), le Cadre de Sendai pour la gestion des risques de catastrophe, etc.) représentent un changement de trajectoire dans le dialogue mondial sur le développement. Pour rendre ce programme opérationnel, la Banque a dû adopter un modèle d'entreprise différent pour relever ces nouveaux défis mondiaux en matière de développement, qui met l'accent sur la croissance tirée par le marché, la science, la technologie et l'innovation, et le partenariat mondial pour le développement. Le nouveau modèle d'entreprise de la BID modifie donc le discours sur le développement mondial en passant des interventions dispersées d'aide à la survie - qui s'attaquent à des points de douleur ponctuels et immédiats - à la lutte contre les causes profondes du retard sur la voie de la croissance durable. Pour s'aligner sur le nouveau modèle d'entreprise, la BID se concentre sur les six moteurs de performance suivants, chacun constituant un changement critique dans la façon dont la Banque fonctionne et apporte de la valeur aux pays membres :



Sensibilisation :

Améliorer la visibilité de la Banque



Etablissement de liens :

Attirer des ressources en provenance du marché



Compétence :

Développer les capacités organisationnelles



Exécution :

Décentraliser fonctionnellement et géographiquement



Financement :

Croissance financière durable



Renforcement :

Appliquer un mode de gestion axée sur les résultats en matière de développement

Objectifs de développement durable (ODD)

Le Programme 2030 aspire à la réalisation de 17 grands objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles spécifiques, couvrant les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement. Cette aspiration à la dignité humaine et à ne « laisser personne pour compte », est parfaitement conforme aux principes et aux objectifs de développement d'un point de vue islamique (Maqasid Al-Charia).



Codes QR :

A côté de chacune des politiques, l'on trouve un code QR, pouvant être scanné pour un accès rapide au document de politique.



Introduction

Dans le cadre de sa Vision et de sa Stratégie décennale (S10), auxquelles est venu s'ajouter le Plan quinquennal du Président (P5P), le Groupe de la BID entend œuvrer à l'amélioration des conditions de vie par la promotion du développement social et économique inclusif et durable dans ses pays membres, et la recherche d'un impact à grande échelle. Les approches conventionnelles n'ont pas permis d'obtenir des résultats notables face aux grands défis liés au développement. En dépit de quelques progrès enregistrés dans le monde en matière de réduction de la pauvreté durant les 25 dernières années, les pays membres de la BID sont encore à la traîne pour de nombreux volets des Objectifs de développement durable (ODD) universels. Ils se sont révélés incapables d'apporter des solutions novatrices et viables. Une approche classique ne peut permettre d'obtenir les résultats souhaités face aux problèmes de développement. Un changement de paradigme est plus que jamais nécessaire, pour permettre au Groupe d'honorer l'engagement pris devant le monde et d'aider ses pays membres à atteindre les objectifs de développement durable.

Dans cette perspective, le nouveau modèle d'entreprise de la Banque a été conçu de sorte à mettre l'accent sur le renforcement de la compétitivité des pays membres dans des secteurs industriels stratégiques (dans lesquels ils disposent d'un avantage comparatif) en créant des chaînes de valeur locales très dynamiques, dans l'objectif de leur intégration aux chaînes de valeur mondiales (CVM). Pour y parvenir, des efforts sont déployés afin d'intégrer la science, la technologie et l'innovation dans ces secteurs, tout en tirant parti des modes de financement islamiques et des partenariats innovants.

Le nouveau modèle d'entreprise exige une approche différente, une plus grande efficacité et une meilleure qualité de service. Il était nécessaire de codifier cela et de le présenter de manière transparente et structurée. Il n'est donc pas surprenant que le Groupe de la BID ait récemment mis au point, pour la première fois, un ensemble de politiques sectorielles et thématiques, tout en procédant à la révision et à la mise à jour de ses politiques administratives, financières et opérationnelles, ainsi que celles relatives aux ressources humaines et aux technologies de l'information, pour mieux les adapter aux tendances du moment et au contexte institutionnel.

Le but visé, à travers les politiques regroupées dans ce recueil, élaborées pour l'essentiel par le Complexe des Programmes de pays, est d'établir des normes et de donner des orientations stratégiques à la BID en matière de programmation, de planification, d'exécution, d'appui et d'affectation de ressources dans le cadre du nouveau mandat du P5P. En outre, ces politiques et ces stratégies sont conçues en tenant compte des efforts de la Banque axés sur les ODD et le travail en partenariat avec des organisations de même rang, des institutions de développement, des représentants de la société civile, ainsi que des cofinanciers. Afin de favoriser la réalisation des objectifs politiques visés, il convient de tenir compte d'un ensemble d'implications opérationnelles, de stratégies et de recommandations. Étant la seule institution multilatérale de développement spécialisée dans le développement de l'ensemble des pays de l'OCI, la BID a un rôle important à jouer et des responsabilités à assumer dans le cadre de la recherche d'une complémentarité entre les pays membres.

Processus d'élaboration des politiques

Au niveau de la BID, il est procédé à l'élaboration de politiques en tenant compte des dispositions du Cadre de gestion de politiques et des lignes directrices en matière d'élaboration et de gestion de politiques, pour le Complexe des Programmes de pays.

Les principes directeurs pour l'élaboration des politiques, des lignes directrices et des cadres consistent à veiller à leur conformité avec les principes de la Charia, avec les Statuts et la Stratégie décennale de la BID, outre leur alignement sur le programme mondial de développement (notamment les ODD). Sur la base de ces principes, l'élaboration des politiques sectorielles et thématiques a été entreprise suivant un processus prédéfini, comprenant l'initiation, l'élaboration, la consultation, l'approbation, la communication, la mise en œuvre, le suivi et la révision.

Chacune des politiques sectorielles et thématiques présentées dans le présent document a suivi les étapes ci-dessus, puis a été soumise à un système rigoureux de contrôle de qualité avant son adoption. Ledit contrôle de qualité a été effectué comme suit :

- **un examen par le(s) comité(s) interne(s) compétent(s)** : selon l'objet sur lequel elles portent, les politiques élaborées ont été soumises aux comités compétents en interne, puis ont été validées par le Comité des opérations et le Comité de direction, en prélude à leur soumission au Conseil des Directeurs exécutifs aux fins d'approbation.
- **des consultations internes et externes** : lesdites politiques ont également fait l'objet de consultations approfondies au sein du Groupe de la BID, mais aussi à l'extérieur avec les parties concernées dans un certain nombre de pays membres et d'organisations bilatérales et multilatérales.

Portée des politiques

Ce recueil de politiques offre un aperçu de la profondeur et de l'ampleur des politiques élaborées et révisées au cours des dernières années. De ce fait, il y est proposé un résumé des politiques sectorielles et thématiques récemment élaborées, de leurs objectifs, contexte, portée et des aspects importants de leur cadre, des mécanismes de mise en œuvre, des stratégies internes, des liens avec les ODD, etc.

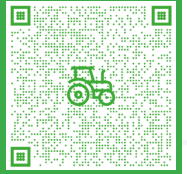
Il s'agit d'un recueil de toutes les politiques en vigueur au sein du Groupe de la Banque islamique de développement, à savoir la Banque islamique de développement (BID), la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID), de la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC), de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE) et l'Institut islamique de recherche et formation (IIRF).

Le Recueil est structuré en quatre sections. La Section I offre un résumé des principales politiques sectorielles et thématiques, avec un lien vers la politique dans son ensemble (accessible via le Code QR figurant à l'en-tête de chacune des politiques). La Section II propose une liste des politiques fiduciaires de la BID, tandis que la Section III concerne les autres politiques, lignes directrices et cadres de la BID classés par catégorie : Administration, Finances, Ressources humaines, Technologies de l'information et Opérations. La Section IV présente la liste des politiques élaborées au niveau des entités. Il convient de reconnaître que celles présentées aux Sections III et IV sont, pour l'essentiel, des politiques internes du Groupe de la BID, qui ne sont pas accessibles au public. Le rapport est disponible en ligne dans son intégralité et peut être consulté par le biais du code QR figurant à l'en-tête de cette section ou sur la couverture arrière de la publication.

2. Politiques sectorielles et thématiques



Agriculture et Développement rural



Contexte et objectif de la politique

La Politique relative au secteur de l'agriculture et du développement rural est la première mise en place depuis la création de la BID. Elle a pour objectif de promouvoir une agriculture durable, résiliente et équitable et de favoriser le développement rural par la réduction de la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire. Elle est également axée sur la promotion de partenariats public-privé et la création de possibilités d'emploi en milieu rural. D'autre part, cette politique a pour but de définir des orientations stratégiques pour l'investissement de la BID dans le secteur de l'agriculture et du développement rural des pays membres. Elle définit un cadre par lequel les entités du Groupe de la BID peuvent apporter un soutien aux pays membres pour leur permettre d'atteindre un niveau plus élevé de sécurité alimentaire grâce à un développement agricole et rural durable, de nature à favoriser la croissance économique rurale et la création d'emplois. Ladite politique favorise la commercialisation des produits des petits exploitants agricoles, par le développement de chaînes de valeur agricoles mettant l'accent sur la participation du secteur privé. Elle préconise une approche régionale différenciée, tenant compte des disparités entre les pays membres.

Volets du P5P



Sensibilisation



Exécution



Etablissement de liens

ODD concernés



1 PAS DE PAUVRETÉ



2 FAIM «ZÉRO»



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



14 VIE AQUATIQUE

Cadre de la politique

Les six piliers suivants de la politique reconnaissent la diversité des situations socioéconomiques, des stades de développement, ainsi que des défis et priorités des 57 pays membres :

- Promotion d'une agriculture résistante et adaptée aux changements climatiques : la BID encouragera la mise en place d'un système agricole adapté au climat, assurant une meilleure résistance et renforçant la productivité. Elle œuvrera à l'amélioration des capacités d'adaptation au climat des petits exploitants, en favorisant un meilleur accès aux technologies, aux infrastructures et au savoir-faire permettant d'accroître la productivité.
- Amélioration de l'accès aux marchés : la BID apportera un soutien aux pays membres en vue de l'amélioration des infrastructures de marché et de la création de liens solides entre les agriculteurs et les acheteurs, pour faciliter la commercialisation des produits de subsistance. En outre, elle soutiendra les efforts visant à combler l'écart entre les femmes et les hommes, du point de vue des rôles productif et social dans les chaînes d'approvisionnement.
- Promotion d'approches inclusives, viables et intégrées : la BID apportera son soutien à des projets et des programmes adoptant une approche intégrée en matière d'agriculture et de développement rural, par l'amélioration de l'accès aux services de base, aux infrastructures et aux opportunités économiques. Elle veillera au regroupement des interventions axées sur le développement, dans l'objectif de créer des synergies pour obtenir des résultats plus importants et un impact plus large dans les pays membres, grâce à des opportunités multisectorielles et pluridisciplinaires.

- Promotion de l'accès à la microfinance islamique : la BID entend améliorer les investissements dans l'agriculture afin de générer une croissance durable dans les communautés rurales et de renforcer l'intermédiation financière islamique en milieu rural. D'autre part, elle encouragera le développement de produits de microfinance islamique adaptés aux besoins des petits exploitants, et à ceux des petites et moyennes entreprises intervenant dans le développement rural.
- Promotion de la participation du secteur privé : la BID soutiendra la participation du secteur privé ainsi que sa contribution durant tout le cycle du projet, dans le souci d'assurer un impact durable. Elle aidera les pays membres à attirer l'investissement étranger afin de générer une croissance à large assise et d'accroître le nombre d'emplois de qualité dans les zones rurales. La Banque soutiendra également le développement du secteur agricole commercial et encouragera le secteur privé à développer des chaînes de valeur et à mobiliser des financements.
- Renforcement des capacités humaines et institutionnelles : la BID est consciente de l'importance du renforcement des capacités pour la réussite de ses efforts en matière de financement du développement. Le renforcement des capacités s'inscrit dans le cadre de l'évolution de la Banque, qui a ajouté à son rôle de financier celui de fournisseur de connaissances et de médiateur impartial en matière de solutions de développement pour ses pays membres.

La politique sera guidée par les principes suivants :

- Synergy and complementarity - la synergie et la complémentarité
- une approche axée sur la chaîne de valeur et la participation du secteur privé
- l'innovation, la science et la technologie
- la différenciation régionale.

Mise en œuvre de la politique

Une stratégie quinquennale de mise en œuvre, même si elle n'est pas normative, donne des orientations sur les moyens de mettre en œuvre la Politique. En tant qu'outil opérationnel, la stratégie est axée sur des objectifs. Elle sera guidée notamment par le niveau de réalisation des ODD par les pays membres, dans le but de soutenir la croissance économique rurale. Compte tenu de l'importance du secteur pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique de la majorité de ses pays membres, la Banque mettra tout en œuvre afin de mobiliser des ressources devant permettre la mise en œuvre de la Politique, notamment par le lancement de fonds axés sur les produits de base (financement hors bilan pour accroître l'enveloppe de ressources disponibles pour les pays membres), l'appel à d'autres financiers du développement, le regroupement des investissements avec d'autres entités du Groupe de la BID (exemple, la SIFC, le FSID et la SID).

Politiques connexes

La présente politique est alignée sur un ensemble d'autres politiques, concernant notamment : les Marchés au service du développement (l'Agro-industrie) ; le Changement climatique ; le mécanisme Reverse Linkage (Partenariats à flux inversés) ; l'Autonomisation des femmes ; la Stratégie de développement de la jeunesse ; la participation de la société civile..

CDE et Date d'approbation : 328 (11 décembre 2018)

Point focal

Complexe des
Programmes de pays

Département des Infrastructures
économiques et sociales

Division des
infrastructures agricoles

Participation de la Société civile



Contexte et objectif de la politique

Les pays membres de la Banque sont confrontés à de nombreux défis socioéconomiques, liés notamment à la pauvreté, à la fragilité, aux conflits violents et aux catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Ces défis ont engendré des crises humanitaires qui ont entraîné une augmentation des déplacements internes et des populations de réfugiés. Malgré une croissance économique importante dans les pays membres, l'on note une augmentation des inégalités de revenus et du chômage. Pour relever ces défis, il importe que des efforts concertés et soutenus soient engagés par l'ensemble des acteurs du développement, en particulier les gouvernements, la société civile et les donateurs. Beaucoup de choses ont changé dans le domaine du développement international, depuis la mise en place du programme de la BID concernant les organisations non-gouvernementales (ONG) en 1997. Avant les années 1990, il était très peu question de la société civile dans les discussions, et les donateurs internationaux et leurs pays partenaires n'avaient pas besoin de prendre en compte la société civile dans leurs opérations et leurs activités de planification. Depuis, le rôle de la société civile a grandement évolué. Le montant de l'aide publique au développement, transmise par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, à travers les organisations de la société civile (OSC) est passé de 4,8 milliards de dollars des États-Unis en 1997 à plus de 19 milliards de dollars en 2016. Les infrastructures et les services sociaux ont été les principaux secteurs d'intervention, en ce qui concerne l'aide publique bilatérale au développement acheminée par l'intermédiaire des OSC. L'aide humanitaire ou réponse d'urgence est devenue le deuxième domaine le plus important pour l'aide canalisée par le biais de ces organisations.

Par ailleurs, des changements importants sont intervenus à un méta-niveau depuis 1997, au titre de la programmation et de la prise de décisions concernant le développement durable. L'on peut citer à ce titre l'augmentation du financement de l'aide humanitaire et de l'aide d'urgence, compte tenu du nombre croissant de pays en situation de fragilité ou de conflit. Ces changements conduisent également à porter une attention accrue à l'aide humanitaire, à la résilience et au développement social. La politique se fonde sur les conclusions d'une étude technique et les recommandations issues de consultations internes et externes, avec les pays membres, les partenaires au développement et les OSC. Elle s'inscrit dans le contexte décrit ci-dessus, reconnaît les différents types d'OSC et tient compte de la diversité des besoins, des trajectoires et des stades de développement des 57 pays membres de la BID.

Cette politique a pour but de définir des orientations stratégiques permettant à la Banque d'entretenir une collaboration systématique avec les OSC. Les objectifs qu'elle vise sont les suivants : (i) créer un cadre de dialogue, de consultation et de partenariat avec les OSC, afin de favoriser l'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques ; (ii) améliorer l'assistance directe, par l'intermédiaire des OSC, aux communautés locales des pays membres et aux communautés musulmanes dans les pays non-membres.

Volets du P5P



Renforcement

ODD concernés



Cadre de la politique

La Politique relative à la participation de la société civile s'inspire des Objectifs de développement durables, de la Stratégie décennale de la Banque et du Programme quinquennal du Président. Elle tient compte de la structure organisationnelle décentralisée et des priorités stratégiques de la Banque et met à profit l'expérience, les meilleures pratiques et les leçons apprises par la BID et les BMD en général, en matière de participation de la société civile. La politique donne des orientations générales à la Banque, pour une collaboration plus efficace avec la société civile. Elle décrit la manière dont la Banque pourra faire prendre en compte la question de la participation de la société civile dans les pays membres et les communautés musulmanes présentes ailleurs, au niveau du siège et des hubs régionaux. La politique s'appuie sur quatre grands piliers :

- Piliers I : Prise en compte des organisations de la société civile (OSC) ;
- Pilier II : Relations de partenariat avec les OSC ;
- Pilier III : Renforcement des capacités ;
- Pilier IV : Diversification des sources de financement.

D'autre part, elle se fonde sur cinq principes directeurs, à savoir : l'aval des pays, l'innovation, le partenariat, la sélectivité, ainsi que la solidarité et l'inclusion.

Mise en œuvre de la politique

La politique sera mise en œuvre à travers une stratégie opérationnelle, définissant des mécanismes, des cadres et des outils de mise en œuvre, ainsi que des plans d'action quinquennaux.

Elle adoptera un ensemble d'options de mobilisation de ressources pour donner à la Banque les moyens de respecter son engagement à travailler avec la société civile et, au besoin, financer ses actions. Il s'agit notamment d'instruments de financement déjà en place ou proposés par la BID, ainsi que de mécanismes de financement innovants et non traditionnels.

Politiques connexes

La présente politique est liée à d'autres politiques sectorielles et thématiques de la Banque, concernant notamment l'agriculture, l'éducation, l'énergie, la santé, le transport, les TIC, l'autonomisation des femmes, la stratégie de développement de la jeunesse, la fragilité et la résilience ; le changement climatique, et la participation de la société civile.

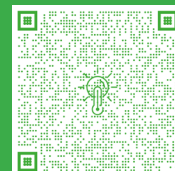
CDE et Date d'approbation : 329 (24 février 2019)

Point focal





Changement climatique



Contexte et objectif de la politique

Le changement climatique continue de représenter une menace importante pour le développement économique et social aux niveaux international, régional, national et local. Il est donc devenu impératif d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies cohérentes en vue d'atténuer au maximum l'impact du changement climatique, tout en mettant tout en œuvre afin d'atteindre les objectifs de développement.

La Politique relative au changement climatique (PCC) vise à apporter un soutien aux pays membres dans la mise en œuvre de mesures axées sur le climat et propres à favoriser un développement durable et résilient au changement climatique, tel que prévu dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD), de l'Accord de Paris et des priorités nationales de développement des pays membres. La Banque s'emploie activement à étudier les possibilités offertes par le changement climatique pour renforcer la résilience et les investissements à l'épreuve du changement climatique dans ses pays membres.

Volets du P5P



Exécution



Renforcement

ODD concernés



Cadre de la politique

Portée : La présente Politique reconnaît la diversité des pays membres de la BID et le fait qu'ils sont confrontés à différents types de défis. Par conséquent, il est impératif de suivre une approche adaptée au pays afin de s'assurer que les objectifs exposés dans la politique soient atteints. Le champ d'application de la Politique est pris en compte dans les piliers de la politique de changement climatique, notamment les suivants :

- Intégration des mesures axées sur le climat dans les opérations de la Banque
- Promotion de la résilience face aux changements climatiques dans les pays membres
- Soutien apporté aux pays membres pour la transition vers une économie verte
- Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre d'activités axées sur le climat.

Moyens à mettre en œuvre: les mesures à entreprendre pour assurer la réalisation des objectifs de la Politique relative au changement climatique sont notamment les suivantes: (i) un dialogue dynamique à engager en amont avec les pays pour des projets viables et respectueux du climat, (ii) la priorisation des investissements verts et résilients face au climat, (iii) l'accroissement des opportunités de financement axées sur le climat; (iv) l'augmentation des ressources (humaines et financières) destinées à la mise en œuvre des activités de la Banque concernant le climat, (v) une capacité constante de mobilisation de ressources complémentaires et d'accès à des sources de financement concessionnel (y compris le financement de la lutte contre le changement climatique); l'augmentation de la demande des pays membres en faveur de ces services.

Principes directeurs: Pour que la présente politique relative aux changements climatiques puisse atteindre ses objectifs et pour qu'elle puisse être pleinement alignée sur la mission fondamentale de la BID, ces piliers de politique doivent être mis en œuvre conformément aux huit principes directeurs suivants : (i) Prise en main/Appropriation par le pays, (ii) Sélectivité, (iii) Flexibilité, (iv) Proactivité, (v) Renforcement de capacités et partage de connaissances, (vi) Mobilisation des capitaux du secteur privé et des investisseurs institutionnels, (vii) Partenariat pour la lutte contre le changement climatique, (viii) Bilan des mesures de lutte contre le changement climatique.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de la Politique relative aux changements climatiques est déjà en cours, tel que prévu dans le Cadre de mise en œuvre de ladite politique validé par le Comité de direction. Ledit Cadre avait été conçu dans l'objectif l'opérationnalisation de la politique dans l'ensemble des opérations de la BID, en veillant notamment à intégrer le changement climatique dans les investissements de la Banque et à entreprendre un travail de sensibilisation et de renforcement des capacités portant sur les risques et les possibilités du changement climatique, en faveur d'intervenants internes et externes, qui pourront alors, chacun en ce qui le concerne, intégrer les considérations climatiques dans leurs activités. En 2019, un volet consacré au changement climatique avait été intégré dans 33 projets ayant fait l'objet d'une évaluation par la Banque. Par ailleurs, cette dernière avait procédé à sa première émission de soukous verts et mobilisé 1 milliard d'euros, conformément à sa politique en matière de changement climatique. Afin d'illustrer son engagement à accroître son action axée sur le climat dans les pays membres, la Banque islamique de développement a fixé à 35% du montant total de ses engagements la cible à atteindre en matière de financement climatique, d'ici 2025. Cette cible contribuera à réaffirmer l'engagement de la BID en faveur de la vision à long terme de ses pays membres d'un développement à faible émission de carbone et résilient au changement climatique.

De même, au titre du Pilier 4 de la PCC, la BID s'emploiera à mettre en place et gérer une facilité dédiée au changement climatique, dans le cadre de son approche stratégique de mobilisation de financements en faveur de ses pays membres pour la lutte contre le changement climatique, ainsi que l'intégration de ces fonds dans le cadre de ses opérations relatives au climat, conformément à sa politique relative au changement climatique, à sa Stratégie décennale et au Programme quinquennal du Président .

Politiques connexes

Cette politique aura un impact sur plusieurs autres politiques et stratégies de la BID, en partie à cause du caractère transversal du changement climatique dont les effets sont ressentis dans les différents secteurs d'activité dans les pays membres et les activités de la BID. L'impact sera notamment ressenti sur les politiques sectorielles (l'énergie, le transport, l'agriculture, l'eau et l'assainissement, la santé et l'éducation), les stratégies de partenariat avec les pays membres, les évaluations de risques liés aux pays et aux projets, ainsi que les politiques thématiques/transversales concernant notamment (i) la science, la technologie et l'innovation; (ii) la réduction de la pauvreté; (iii) le développement de partenariats; (iv) la mobilisation de ressources; (v) l'autonomisation des femmes et des jeunes; (vi) le renforcement des capacités et (vii) la politique de coopération et d'intégration régionales.

CDE et Date d'approbation : 329 (février 2019)

Point focal

Complexe des
Programmes de pays

Département de la Résilience
et du Développement social

Division du Changement
climatique



Contexte et Objectif de la Politique

Les catastrophes naturelles posent des défis majeurs en matière de développement, affectant la vie de millions de personnes à travers le monde. Selon le rapport d'évaluation mondiale des risques de catastrophe datant de 2019, le nombre de catastrophes naturelles causées par des tremblements de terre, des glissements de terrain, des vagues de chaleur et des risques climatologiques, continue d'augmenter. Les pertes annuelles moyennes futures liées aux catastrophes, dans l'environnement bâti des pays membres de la BID, ont été estimées à 24,6 milliards de dollars, soit 8 pour cent du total mondial. Si l'on y ajoute le montant prévu pour les pertes liées aux risques de sécheresse extensive et dans le domaine agricole, le risque annuel moyen total lié aux catastrophes pourrait atteindre 70 milliards de dollars. Ce risque se traduit par des niveaux croissants de pertes et de dommages causés aux établissements d'enseignement et aux structures de santé, aux routes, aux infrastructures d'eau, d'assainissement et d'énergie, aux bâtiments publics, à l'agriculture et l'élevage, qui à leur tour affectent les moyens de subsistance et la capacité des gouvernements à fournir les services essentiels et garantir des conditions favorables à la santé, à l'éducation et à la prospérité à long terme. Le risque de catastrophe est un défi pour les pays membres à faible revenu et ceux en situation de conflit et de fragilité, réduisant le potentiel de croissance du PIB et compromettant directement la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Pour nombre de pays membres, les pertes futures liées aux catastrophes représentent une part importante des budgets de dépenses sociales (santé, éducation, protection sociale) ou des budgets d'investissement en capital (infrastructures). Dans ces pays, les gouvernements auront bien du mal à atteindre les ODD du secteur social, notamment les ODD 1, 3 et 4 ou ceux liés aux infrastructures, tels que les ODD 6, 7, 8, 9 et 11. Dans le même temps, des niveaux élevés d'exposition et de vulnérabilité à la sécheresse peuvent compromettre la réalisation de l'ODD2. Cette politique a pour but d'établir des normes et de définir l'orientation stratégique de l'appui à apporter par la BID aux pays membres pour la gestion des risques et des chocs provoqués par les catastrophes naturelles, afin de contribuer au développement durable de ces pays.

Volets du P5P



Renforcement

ODD concernés



Cadre de la politique

La politique s'inspire de la Stratégie décennale de la BID et du Programme quinquennal du Président, tout en s'alignant sur sa structure organisationnelle décentralisée, ses priorités stratégiques et son nouveau modèle d'entreprise. Elle contribuera également à éliminer toute possibilité de risque découlant des interventions de la Banque axées sur le développement de la chaîne de valeur mondiale. En outre, cette politique est parfaitement alignée sur le Cadre de Sendai relatif à la réduction des risques de catastrophe (CSRRC). Elle contribuera à la réalisation de sept des cibles du Cadre de Sendai ainsi que des cibles des ODD dans les 57 pays membres. La BID élabore son propre cadre d'intervention axé sur le double défi de la gestion des catastrophes et du renforcement des capacités de résilience. La politique s'appuie sur les grands piliers suivants :

- Pilier I : Gestion des risques de catastrophe et des interventions ;
- Pilier II : Soutien aux activités de planification du relèvement après les catastrophes ;
- Pilier III : Investissement dans des infrastructures résilientes et adaptées aux risques de catastrophe ;
- Pilier IV : Financement de la gestion des risques de catastrophe.

Les principes directeurs de la Politique sont les suivants : Approche d'ensemble de la Banque, Innovation, Données factuelles, Partenariat, Renforcement des capacités, Inclusivité, Solidarité et Coopération triangulaire.

Mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre sera assurée par le biais d'une stratégie opérationnelle, d'un plan d'action quinquennal, d'un cadre de développement axé sur les résultats, ainsi que le recours à des outils et modèles. Dans le cadre de la stratégie opérationnelle, il sera prévu un plan de ressources faisant appel à des outils de financement innovants pour la mobilisation des ressources permettant d'aider les pays membres à mettre en œuvre des mesures efficaces de réponse aux risques et aux chocs liés aux catastrophes naturelles.

En s'appuyant sur son expertise en matière de finance islamique, la BID s'emploiera également à développer des produits Takaful innovants et compatibles avec la Charia pour le financement lié aux risques de catastrophes. Elle élaborera une stratégie opérationnelle comportant un plan de mobilisation de ressources dans le cadre duquel seront recensés et analysés les différentes sources de financement (exemple, donateurs traditionnels et non traditionnels, fonds internationaux).

Politiques connexes

La présente politique est liée aux autres politiques sectorielles et thématiques de la Banque, concernant notamment : l'agriculture, l'éducation, l'énergie, la santé, le transport, les TIC, l'autonomisation des femmes, le développement de la jeunesse, la fragilité et la résilience, le changement climatique, ainsi que la participation de la société civile.

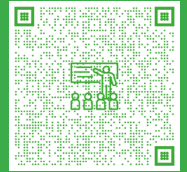
CDE et Date d'approbation : 333 (15 décembre 2019)

Point focal





Secteur de l'Éducation



Contexte et objectif de la politique

L'éducation est un facteur fondamental du développement humain. S'il est vrai que des avancées significatives ont été réalisées au fil des ans, en ce qui concerne les cibles définies dans le cadre des OMD, en termes d'augmentation des taux de scolarisation, de réduction du nombre d'enfants non scolarisés et des disparités entre filles et garçons, des défis importants restent à relever et, au regard des tendances actuelles, la réalisation des cibles définies dans le cadre de l'ODD-4 n'est pas pour demain. Outre l'éternel problème du financement insuffisant, beaucoup d'autres difficultés restent à résoudre, liées notamment au recours croissant à l'intelligence artificielle, avec les problèmes que cela pose pour l'emploi dans le monde entier, l'absence de volonté politique pour la mise en œuvre des réformes, la mauvaise gouvernance et la mauvaise planification, entraînant une pénurie d'enseignants qualifiés, un environnement peu propice à l'apprentissage, l'inadéquation des résultats d'apprentissage ainsi que des programmes scolaires dépassés, entre autres. De nouveaux problèmes commencent également à apparaître, concernant la performance des systèmes éducatifs et le manque de préparation des apprenants, dans un monde en pleine mutation.

Le thème de « L'apprentissage pour le développement humain » adopte l'idée selon laquelle l'objectif premier de l'éducation n'est pas la scolarité, mais l'apprentissage de qualité et que l'apprentissage est une entreprise qui dure toute la vie. Compte tenu de la diversité des niveaux de réalisation des ODD par les pays membres, la politique adopte une approche intégrée, caractérisée par la sélectivité et la flexibilité, partant de l'enseignement primaire jusqu'au supérieur, incluant le renforcement de capacités, avec un accent sur le renforcement des services d'éducation de base et aux niveaux suivants, pour faire face aux défis du secteur de manière holistique.

Volets du P5P



Exécution



Renforcement

ODD concernés



Cadre de la politique

Portée : Cette politique offre un cadre non-discrétionnaire de principes directeurs et d'intentions pour l'ensemble des opérations et des investissements axés sur le secteur de l'éducation, que la BID et les organisations partenaires mettent en œuvre dans les pays membres. C'est elle qui guide la BID pour la réalisation de ses buts et objectifs, ainsi que la prise de décisions éclairées et cohérentes en matière d'éducation et de développement humain. Le cadre de politique s'appuie sur trois piliers :

Le renforcement de la fourniture de services liés à l'éducation de base englobe des interventions axées sur la prise en charge et le développement de la petite enfance, l'enseignement primaire et l'alphabétisation, ainsi que l'éducation non formelle. Aux niveaux du primaire et du premier cycle du secondaire, les interventions seront essentiellement axées sur les enfants non scolarisés et la mise en place du système éducatif islamique, en parallèle avec le système formel. L'accent sera mis sur le renforcement des systèmes éducatifs pour s'assurer que les interventions aient un impact transformateur. L'offre d'éducation post-primaire comprend un soutien au second cycle du secondaire, à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP), ainsi qu'à l'enseignement supérieur. Elle assurera un accompagnement aux apprenants pour le passage de l'éducation de base et leur ouvrira des voies de réussite dans leurs études et de renforcement de leurs compétences dans le monde du numérique, pour améliorer l'employabilité et l'accès des diplômés à des activités rémunératrices.

Les activités de plaidoyer et services de conseil conduiront à promouvoir l'inclusion et l'équité, par la réforme des systèmes et des interventions ciblées. La BID renforcera sa présence auprès des parties et des intervenants de l'architecture mondiale de l'aide et du discours sur l'éducation.

- Catalyseurs : Les six outils transversaux de la politique sont les suivants : le renforcement des systèmes, l'inclusion, le financement innovant, le partenariat, le renforcement des capacités et l'intégration de la technologie.
- Principes directeurs : la présente Politique sera guidée par les enseignements de l'Islam, selon lesquels la recherche du savoir est une obligation pour tous, ainsi que l'injonction selon laquelle il faut accorder à tous les enfants (garçons et filles) le droit de vivre et de s'épanouir pour atteindre leur plein potentiel. Elle se fonde sur les principes directeurs suivants : jeter les bases du développement humain, renforcer le développement humain, cultiver des partenariats à valeur ajoutée, optimiser le financement de l'éducation, adopter une approche commune au sein du Groupe de la Banque.

Mise en œuvre de la politique

En tenant compte de la nécessité d'une sélectivité et d'une flexibilité dans les choix d'investissement, il est procédé à l'élaboration d'une stratégie et d'un cadre de mise en œuvre pour le secteur de l'éducation. Un alignement sera assuré sur les choix d'investissement de la politique, mettant en relief trois niveaux d'investissement : les investissements impératifs, liés à la mise en place des principes fondamentaux du développement humain ; les investissements souhaitables, pour soutenir le renforcement du développement humain, et les investissements louables, faisant appel aux services de plaidoyer et conseil. L'importance des besoins en ressources et les mécanismes de mobilisation feront l'objet d'explications détaillées dans la Stratégie.

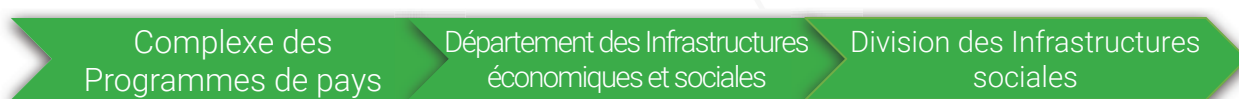
Politiques connexes

La présente Politique s'appuie sur les objectifs de la Stratégie décennale de la BID et du Programme quinquennal du Président concernant la fourniture d'une éducation de qualité, inclusive et adaptée, favorisant un apprentissage tout au long de la vie, en vue d'une réduction durable de la pauvreté et d'une croissance économique partagée. Ladite politique est également conforme aux aspirations des ODD, tout en étant alignée sur le programme 2025 de l'OCI pour le secteur prioritaire de l'éducation.

Elle se situe dans le droit fil des politiques opérationnelles du Groupe de la Banque, avec des volets transversaux et des documents de stratégie portant notamment sur la science, la technologie et l'innovation (STI), l'autonomisation de la femme, la jeunesse et le changement climatique.

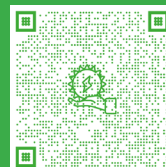
CDE et Date d'approbation : 328 (3 décembre 2018)

Point focal





Secteur de l'Énergie



Contexte et objectif de la politique

Le rayon d'action de la BID s'étend sur quatre continents et ses pays membres sont confrontés à divers défis liés au climat, à l'environnement et à l'énergie. L'énergie hydraulique et l'énergie solaire recèlent un potentiel important, mais sous-exploité jusqu'ici. Certains pays membres de la BID font face à des pénuries d'énergie, tandis que d'autres ont des habitudes de gaspillage. Il existe une disparité manifeste entre les pays membres, en termes d'accès aux services énergétiques modernes. La Politique du secteur de l'énergie définit les grandes orientations devant guider les futures activités énergétiques de la BID dans les pays membres, conformément aux dispositions de ses Statuts, à sa Stratégie décennale, ainsi qu'à son programme de réforme fondé sur le Programme quinquennal du Président. La politique apporte une réponse au problème de l'accès à l'énergie en augmentant la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, compte tenu de leur potentiel important pour les pays membres.

Volets du P5P



Exécution



Financement

ODD concernés



Cadre de la politique

Cette politique poursuivra la transition engagée dans le portefeuille du secteur énergétique de la Banque, en vue d'une synchronisation avec l'objectif global de réduction de la pauvreté. Elle s'appuiera sur les atouts reconnus à la BID en la matière, notamment dans les domaines de la production classique d'électricité, et des réseaux de transport et de distribution. A cet égard, tout sera mis en œuvre afin de recourir aux options technologiques les plus propres et les plus efficaces disponibles sur le marché, en vue d'une amélioration de la performance technique et d'une utilisation optimale des sources d'énergie. En même temps, les interventions de la BID seront plus sélectives, pour assurer un équilibre dans l'affectation de ressources aux différents piliers de la Politique. Le cadre de politique compte quatre grands piliers :

- Elargissement de l'accès aux services énergétiques modernes : la BID renforcera son soutien destiné à élargir l'accès à l'électricité, en veillant à intégrer systématiquement un volet « accès » aux projets d'énergie classiques, en mettant au point de nouveaux modèles opérationnels pour assurer l'accès à l'énergie par le biais de la production distribuée, des réseaux décentralisés ou de solutions axées sur le consommateur. Elle s'attachera également à promouvoir une forme moderne de services énergétiques, pour répondre aux besoins de base en matière d'éclairage, de cuisine, de chauffage, etc.
- Expansion de l'utilisation des énergies renouvelables : la BID entend jouer un rôle catalyseur dans la promotion des énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, dans le cadre des efforts de réalisation de son objectif de développement énergétique durable et en tant qu'alternative aux énergies fossiles.
- Soutien à l'efficacité énergétique : la BID apportera son appui aux pays membres pour l'évaluation des meilleures pratiques en matière de gestion de l'énergie ; ces pratiques seront adaptées aux spécificités des pays membres, et les cadres de politiques et procédures de planification/gestion feront également l'objet d'une adaptation en prévision de l'adoption de nouvelles technologies liées à l'énergie.

- Amélioration des services de diffusion du savoir : les interventions sectorielles et l'assistance technique sont d'une grande utilité dans le cadre des actions engagées en faveur des pays membres. La Politique mettra l'accent sur un nombre limité d'activités, ayant fait l'objet d'une sélection rigoureuse, destinées à faire de la BID un partenaire reconnu et un fournisseur de connaissances de grande qualité aux pays membres.
- Catalyseurs : Quatre éléments importants peuvent favoriser la réussite de la Politique : le développement du secteur privé, le financement innovant (efficacité énergétique/énergies renouvelables/changement climatique) ; intégration énergétique régionale et établissement de partenariats.
- Principes directeurs : Approche centrée sur les pays et Sélectivité, Mécanismes de financement tels que les PPP, Renforcement des capacités et Plaidoyer.

Mise en œuvre de la politique

Afin de renforcer le dialogue sur le secteur énergétique et de soutenir la sélectivité axée sur les pays pour tout pays membre dans lequel elle a engagé des opérations dans le secteur de l'énergie, la BID mettra au point une stratégie du secteur énergétique, identifiant la situation dudit pays et ses besoins et priorités pour le soutien futur de la BID. Cette stratégie sera suivie d'un cadre de mise en œuvre, pour servir de base aux discussions avec le gouvernement sur les besoins du secteur et les priorités de financement.

Politiques connexes

Cette politique du secteur de l'énergie est alignée sur la politique relative au changement climatique en particulier, et sur d'autres politiques de la BID.

CDE et Date d'approbation : 328 (3 décembre 2018)

Point focal

Complexe des
Programmes de pays

Département des Infrastructures
économiques et sociales

Division des Infrastructures
économiques



Fragilité et Résilience



Contexte et objectif de la politique

Le nombre de conflits a augmenté après des décennies de baisse relative. En 2016, 47 conflits intraétatiques ont été recensés, le chiffre le plus élevé en 20 ans. En 2018, le nombre de personnes forcées de se déplacer a atteint le chiffre record de 68,5 millions. La majorité des réfugiés dans le monde (57 pour cent) proviennent de 3 pays : l'Afghanistan, l'Irak et la Syrie et certains des pays les plus fragiles et les plus touchés par les conflits figurent parmi les membres de la BID. Sur les 36 pays classés en 2018 par la Banque mondiale parmi les pays fragiles et en situation de conflit, 19, soit plus de cinquante pour cent, sont membres de la BID. D'autre part, le Cadre 2018 de l'OCDE sur la fragilité identifie 58 pays en situation de fragilité, sur lesquels 29 sont membres de la BID. Fait encore plus préoccupant, sur ces 29 pays membres, 14 connaissent une situation de fragilité prolongée, puisqu'ils ont figuré sur la liste de l'OCDE à chaque édition depuis 2008. Par ailleurs, 60 pour cent des conflits dans le monde se déroulent dans l'espace de l'Organisation de coopération islamique (OCI), qui est également exposé à la fragilité, avec un coût humain élevé en termes de flux massifs de réfugiés et de déplacés internes. Il convient également de noter que, selon le rapport de l'OCDE sur les « Etats de fragilité », 80 pour cent des habitants les plus vulnérables de la planète vivront en 2030 dans ces contextes fragiles. La BID se doit, par conséquent, d'accorder une grande attention aux efforts de médiation et de prévention de conflits. Les conflits au sein des pays et entre eux entraînent des pertes en vies humaines, des invalidités, des déplacements, la destruction de biens, l'affaiblissement de la gouvernance et l'effondrement de la cohésion sociale. Ils anéantissent inévitablement les acquis du développement social et économique. De même, les rets de la fragilité freinent la croissance et la prospérité, avec des effets négatifs aux niveaux institutionnel, social et économique.

La présente politique a pour but d'établir des normes et de donner des orientations stratégiques à la BID, pour lui permettre de renforcer les institutions, d'assurer la résilience et de contribuer à la cohésion sociale et au développement durable des pays membres.

Elle cherche à s'attaquer aux facteurs de fragilité, qui vont de l'exclusion et la marginalisation sociales et économiques à l'inégalité de développement. En s'inspirant de l'expérience et des difficultés des autres BMD, la Politique met l'accent sur une approche de partenariat, en se focalisant sur la prévention et en opérant une transition cruciale pour passer de la phase de l'aide à celle du développement.

Volets du P5P



Renforcement

ODD concernés



Cadre de la politique

Cette politique est alignée sur le troisième pilier, celui du développement social inclusif du Cadre stratégique décennal par le biais duquel la BID s'attache à répondre aux besoins des populations menacées de rester à la traîne, et comprenant des domaines essentiels tels que la santé, l'éducation, l'emploi, le soutien en période de crise, la mise en place d'institutions, l'autonomisation des femmes et la réduction de l'extrême pauvreté. La politique est également alignée sur le Programme quinquennal du Président, appelant la BID à faire preuve d'une grande réactivité face aux difficultés des pays membres, notamment la fragilité et les conflits. Ladite politique prend en compte la structure organisationnelle décentralisée, les priorités stratégiques et le modèle d'entreprise de la Banque. Elle se fonde sur les meilleures pratiques et les expériences d'autres BMD et acteurs du développement international. Ses principaux piliers sont les suivants :

- Pilier I : Investissement dans la prévention ;
- Pilier II : Passage de la phase de secours à celle du développement ;
- Pilier III : Soutien à la reprise et à la résilience ;
- Pilier IV : Mobilisation de ressources pour la résilience.

Par ailleurs, elle s'appuie sur six principes directeurs : Appropriation par le pays ; Adaptabilité, Solidarité, Sélectivité, Sensibilité au contexte et au conflit, Partenariats.

Mise en œuvre de la politique

La Banque élabore actuellement une stratégie opérationnelle définissant les priorités stratégiques, les cadres, les normes, les orientations et les outils destinés à assurer l'opérationnalisation de la politique. Ladite stratégie propose des plans d'action et un cadre de gestion axé sur les résultats pour les cinq prochaines années. Elle ne se fonde pas sur une approche rigide, mais propose plutôt un ensemble d'orientations souples et pratiques, ainsi que d'outils, de modèles et de procédures à adopter par la Banque pour les situations de fragilité et de conflit.

La BID entend utiliser au mieux ses ressources pour obtenir un impact optimal dans les situations de fragilité et de conflit, en faisant en sorte d'établir un partenariat avec d'autres acteurs de l'aide humanitaire et du développement, de décentraliser la prise de décisions et de recourir aux plateformes internationales pour attirer des financements et à d'autres méthodes participatives afin d'optimiser les activités liées à la connaissance, l'innovation, la mobilisation de ressources et la coordination. Parmi les instruments de financement potentiel pouvant être mis à profit figure la Facilité de financement de la fragilité (Triple F), un mécanisme de financement innovant à décaissement rapide, mettant à disposition des subventions et des fonds concessionnels destinés à soutenir la prévention, la transition, la reprise et la résilience.

Politiques connexes

Cette politique est liée aux autres politiques thématiques et sectorielles de la Banque, à savoir : l'agriculture, l'éducation, l'énergie, la santé, le transport, les TIC, l'autonomisation des femmes, le développement de la jeunesse, la fragilité et la résilience, le changement climatique et l'ouverture à la société civile.

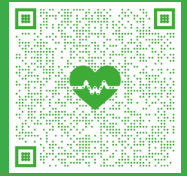
CDE et Date d'approbation : 329 (24 février 2019)

Point focal





Secteur de la Santé



Contexte et objectif de la politique

La Politique du secteur de la Santé (PSS) est destinée à guider l'ensemble des programmes et des activités de la BID en la matière, en mettant tout en œuvre afin de réaliser la couverture sanitaire universelle (CSU) dans les pays membres dans le cadre de la fourniture de soins de santé primaires (SSP). La CSU restera la pierre angulaire de l'élaboration de programmes dans les pays membres de la BID afin de s'aligner sur le consensus international. Elle conduira la Banque à explorer des moyens nouveaux et innovants de financer la santé et de créer un impact, en mettant à profit la nouvelle approche de la chaîne de valeur mondiale visant à « Mettre les marchés au service du développement ». La politique s'articule autour du thème des « Services de santé abordables de qualité pour favoriser le développement humain » et expose la vision de la BID pour la santé des populations des pays membres, ancrée dans l'un des principes essentiels de la Charta consistant à « ne pas nuire » et mettant à profit l'avantage inhérent à l'identité islamique pour la fourniture de programmes de santé aux pays membres. La Politique de santé se fonde sur six piliers, pour promouvoir l'ODD-3 et contribuer à la réalisation des cibles définies pour les ODD 1, 2, 4, 5, 6, en mettant l'accent sur les déterminants socioéconomiques de la santé dans l'ensemble des politiques. Ces objectifs sont conformes aux objectifs stratégiques globaux actuels de la Banque islamique de développement, notamment le Programme quinquennal du Président qui insiste sur la compétence, les liaisons, l'innovation en matière de financement et l'obtention de résultats dans l'exécution.

Volets du P5P



Exécution



Renforcement

ODD concernés



Cadre de la politique

La Politique du secteur de la santé repose sur six piliers contribuant à promouvoir l'ODD-3 et les cibles qui s'y rapportent et à favoriser sa réalisation. Tous ces piliers soutiennent directement le Programme d'action stratégique de la Santé (PASS) de l'OCI, le Programme quinquennal du Président et la Stratégie décennale :

1. Cibler les populations pauvres et vulnérables : ce pilier met l'accent sur la performance, la prévention et le contrôle des maladies, la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (SMNE) et la protection contre les risques financiers des populations vulnérables à faible revenu, notamment les femmes, les enfants, les personnes déplacées, les réfugiés et les personnes à besoins particuliers.
2. Renforcer la prévention et la fourniture de soins de santé primaires, avec un soutien limité et exceptionnel des structures de soins tertiaires et des hôpitaux spécialisés : les soins de santé primaire sont la pierre angulaire d'un système de santé viable et des ODD liés à la santé, pour réduire les inégalités et contribuer à l'amélioration du bien-être et du développement socioéconomique, ainsi qu'à la stabilité sociale et la sécurité dans tous les pays.
3. Soutenir les initiatives nationales de financement de la santé pour la réalisation de la CSU : la BID est déterminée à soutenir les programmes gouvernementaux afin de favoriser la réalisation de l'objectif mondialement reconnu de protection contre les risques financiers (PRF) par le biais de la CSU.
4. Innover en matière de financement des programmes et projets liés à la santé : les outils et mécanismes de financement innovants actuellement en place, notamment le FSID, le système Triple-win (Triple avantage), le Fonds Lives, and Livelihoods (Vies et Moyens de subsistance) (LLF) offrent une autre possibilité de financement concessionnel, quand bien même elle serait limitée, par l'octroi de subventions et de prêts aux pays membres à des conditions de faveur.

La Banque devrait également œuvrer à promouvoir l'adoption des modes actuels de financement islamique, en l'occurrence le Micro-Takaful, le Waqf et la Zakat pour la santé.

5. S'orienter vers l'investissement à impact, à travers le soutien à d'autres politiques sectorielles et thématiques : la présente politique du secteur de la santé soutiendra principalement la chaîne de valeur mondiale (CVM) de la Banque à travers trois types d'initiatives: 1) favoriser d'autres types d'investissement en s'attaquant aux problèmes de la santé au travail et de la santé communautaire, lorsque les investissements sont opérés, 2) promouvoir le développement économique dans les industries du secteur de la santé pouvant acquérir un avantage compétitif, comme l'industrie pharmaceutique locale, le tourisme médical, les vaccins et d'autres produits de première nécessité pour la santé ; 3) s'appuyer sur les cinq industries sélectionnées pour les CVM au titre de la Stratégie de partenariat avec les pays membres (SPPM) pour lancer des initiatives du secteur de la santé susceptibles d'être utiles pour les écosystèmes et les populations (capital humain) qui pourront bénéficier de ces chaînes de valeurs mondiales, d'où un alignement sur le développement du capital humain, en ce qui concerne la santé et l'éducation.

6. Améliorer la gouvernance de la BID et renforcer les capacités en matière de santé : des activités spécialisées seront nécessaires pour le renforcement des capacités des intervenants internes et externes, y compris les pays membres, pour faire en sorte de disposer d'une masse critique d'employés possédant de bonnes compétences techniques et une expérience suffisante dans le domaine de la santé, aussi bien au sein de la Banque que dans les pays membres. Les agents concernés auront la responsabilité d'assurer la réalisation des objectifs et des indicateurs de performance.

Catalyseurs : Ces éléments sont les suivants : (i) l'équité, pour « ne laisser personne pour compte », (ii) le partenariat et l'amélioration de la collaboration entre les entités du Groupe de la BID, afin de veiller à la cohérence interne des opérations, (iii) le partenariat public-privé (PPP) pour assurer l'inclusivité et la mobilisation de ressources ; et (iv) le renforcement des capacités des agents de la BID et des principaux partenaires au niveau des pays membres.

Mise en œuvre de la politique

Le service chargé des pratiques mondiales pour les infrastructures sociales (PM IS) élaborera la Politique du secteur de la santé et s'assurera de la qualité des documents relatifs aux activités dans le domaine de la santé, à l'alignement sur les pratiques mondiales, à savoir les ODD pertinents, aux piliers de la politique et aux objectifs. Les chefs des équipes opérationnelles pour la santé, en poste dans les hubs régionaux seront chargés de la supervision de la mise en œuvre du projet, conformément aux lignes directrices et à la stratégie de la politique, ainsi que de la passation de marché et du décaissement des fonds. L'appui dans le cadre de la conception du projet, de sa préparation, de son instruction et de son évaluation, constitue une activité centrale de ces équipes de santé.

Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie est un rôle qui incombe au service des Pratiques mondiales concerné. Les différentes parties prenantes, notamment les partenaires nationaux et internationaux, apporteront leur collaboration sur la base de leurs avantages comparatifs. Des indicateurs de performance clés seront conçus pour mesurer le niveau et le type de partenariats établis durant la phase de mise en œuvre de la Politique du secteur de la santé.

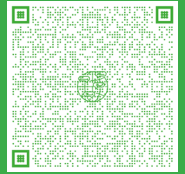
Politiques connexes

La Politique du secteur de la santé soutiendra les politiques thématiques concernant le changement climatique, le développement humain, l'autonomisation des femmes, les partenariats public-privé (PPP), la participation de la société civile et les partenariats sud-sud, à travers le programme Reverse Linkage.

CDE et Date d'approbation : 333 (14 décembre 2019)

Point focal





Contexte et objectif de la politique

Le défaut d'intégration effective des TIC dans les processus du service public et du secteur privé, contribuera à accroître les écarts sociaux et en matière de compétitivité, ainsi qu'à priver les pays des bénéfices de l'inclusion dans l'économie mondiale. Au regard des avancées technologiques rapides, il est essentiel de répondre aux défis de développement des pays membres par le recours efficace et efficient aux TIC, tout en veillant à ce que les projets soient conçus et exécutés en tenant compte des possibilités stratégiques d'adoption des TIC.

La présente politique est conçue dans l'objectif d'élargir le champ traditionnel d'opérations de la BID en la matière, axé essentiellement sur le financement d'infrastructures de réseaux de télécommunication. A cet égard, la BID entend soutenir des stratégies numériques d'ensemble, visant à permettre aux pays membres de progresser dans le domaine de l'économie et de la société fondées sur le savoir.

Volets du P5P



Exécution



Financement

ODD concernés



Cadre de la politique

Cette politique est axée sur quatre piliers favorisant l'intervention de la BID dans le secteur des TIC, sur la base de préoccupations exprimées par les pays membres, aussi bien que de l'avantage comparatif de la BID :

- Règlements : Apporter un soutien aux pays membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de cadres réglementaires et politiques propres à attirer les investissements du secteur privé dans les infrastructures des TIC, afin de réaliser l'accès universel à un coût abordable pour tous.
- Infrastructures : Investir et encourager les investissements dans les TIC, pour ouvrir l'accès aux infrastructures dans les zones rurales éloignées où investir n'est pas rentable pour le secteur privé. La BID soutiendra les efforts visant à assurer l'accès des réfugiés et personnes déplacées au réseau à large bande.
- Applications : Soutenir les efforts des pays membres pour l'intégration des TIC, afin de pouvoir réaliser les 17 cibles des ODD. La BID apportera un soutien à tout projet, toute initiative et toute activité visant à assurer l'intégration des TIC dans l'éducation, la santé, l'agriculture, ainsi que les secteurs de l'eau, du transport et de l'énergie, en plus de faciliter les services publics et la passation de marchés.
- Economies fondées sur le savoir : Apporter un soutien aux pays membres pour le développement de leurs économies, pour les doter des moyens nécessaires à la production, la diffusion et l'utilisation des connaissances. La BID s'emploiera en priorité à assurer le renforcement des capacités humaines pour impulser la transformation numérique des personnes, des entreprises et des gouvernements.
- Catalyseurs : Les piliers de cette politique reposent sur des éléments de base qu'il convient de prendre en compte en préparant des opérations dans les TIC. Parmi ces éléments figurent le cadre institutionnel, les capacités et la gouvernance, la cybersécurité, la protection des données personnelles et de la vie privée, l'inclusion sociale, la viabilité environnementale et sociale, ainsi que le changement climatique.
- Principes directeurs : Pour cette politique, les principes sont la sélectivité axée sur les pays, les mécanismes de financement, notamment les PPP, le savoir et le plaidoyer.

Mise en œuvre de la politique

Afin de renforcer le dialogue dans le secteur des TIC et de soutenir la sélectivité au sein de chaque pays membre, par les opérations de la BID dans les TIC, la Banque veillera à élaborer une note relative au secteur des TIC pour chaque pays membre pour faire le point de la situation, identifier les besoins et les priorités aux fins d'un soutien de la BID. La préparation et l'actualisation de ces notes se feront en parallèle avec la programmation annuelle par pays et l'élaboration des stratégies de partenariat avec les pays membres.

Cette politique nécessite de la part de la BID qu'elle veille à un suivi constant de sa propre performance en matière de soutien aux TIC. Il s'agit, dans le cadre de cette politique, de pouvoir mesurer le degré de contribution des investissements dans ce secteur au progrès des pays membres. La BID prendra les dispositions requises en vue de l'évaluation formelle de la performance de ses investissements au titre de la politique du secteur des TIC.

Politiques connexes

La Politique du secteur des TIC est alignée sur toutes les autres politiques sectorielles de la BID.

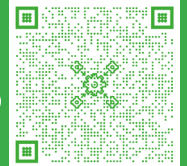
CDE et Date d'approbation : 332 (8 septembre 2019)

Point focal





Coopération et Intégration régionales



Contexte et objectif de la politique

Il existe une diversité considérable entre les pays membres, en termes de situation géographique, de revenu par habitant, de taille et de nature de l'économie nationale. Cette diversité s'étend également au niveau et à la qualité de la connectivité inter-régionale, ainsi qu'au degré d'accès aux marchés mondiaux. Ces différences entre les pays membres offrent des possibilités d'appliquer les principes et initiatives de coopération et d'intégration régionales pour un meilleur développement et pour l'exploitation des avantages comparatifs de pays membres pris individuellement ou de groupes de pays membres, au bénéfice de tous. Les interventions liées à la coopération et l'intégration régionales permettent d'assurer la libre circulation des biens, des services, de l'information, des technologies et des personnes, à travers les frontières.

De ce fait, la Politique de coopération et d'intégration régionales définit des orientations en matière de programmation, de planification, de mise en œuvre, de soutien et d'affectation de ressources, d'opérations à caractère thématique classées parmi les activités de coopération régionale et d'intégration des marchés.

Volets du P5P



Exécution



Renforcement

ODD concernés



Cadre de la politique

Portée : La Politique de coopération et d'intégration régionales a pour but de répondre aux besoins des pays membres en la matière et de contribuer à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des interventions de la BID. Elle a, plus spécifiquement, pour objectif de : (i) favoriser une amélioration de l'efficacité et de l'efficience des interventions de la BID; (ii) permettre à la BID de devenir une plateforme reliant efficacement les pays membres et les organisations de coopération régionale (OCR) pour leur permettre d'entretenir des relations entre eux; (iii) renforcer la coopération économique entre les pays membres et contribuer à accroître le volume des échanges commerciaux et des investissements au niveau mondial.

A cet égard, les quatre principaux piliers de la nouvelle politique et de la stratégie de la BID en matière de coopération et d'intégration régionales, sont les suivants :

- Amélioration de la connectivité transfrontalière, grâce aux investissements dans les infrastructures matérielles reliant les marchés et favorisant le fonctionnement optimal des industries. Il s'agit également de faire des investissements dans les infrastructures immatérielles, afin de faciliter la circulation transfrontalière.
- Amélioration du climat des investissements pour favoriser les investissements dans les infrastructures économiques régionales. Cet objectif pourra être atteint grâce à un soutien en faveur du développement des marchés financiers et de capitaux régionaux via les organismes de promotion des investissements, pour attirer les investissements directs étrangers et mobiliser également les ressources intérieures.
- Intégration du commerce et de la finance islamique, en mettant à profit la position unique de la BID parmi les institutions multilatérales de développement, pour rassembler ses pays membres sous une seule et même bannière.
- Facilitation de la coopération en matière de fourniture de biens publics régionaux, ce qui sous-entend une coopération plus étroite entre les pays membres pour la gestion des ressources naturelles communes et la fourniture d'une assistance aux groupes les plus vulnérables et aux personnes déplacées, dans les situations de fragilité transfrontalière et de conflit.

• Catalyseurs :

- Importance de la mise en application d'accords transfrontaliers ou d'engagements formels communs ;
- Contribution à l'amélioration du dialogue de politique régionale portant sur le commerce, l'investissement et la coopération monétaire et financière, la coopération concernant les biens publics régionaux, l'alignement des réformes de la politique intérieure sur les objectifs transfrontaliers, la recherche, l'utilisation et le transfert du savoir ;
- Recherche de nouvelles possibilités d'amélioration/d'élargissement de la coopération directe multi-pays, notamment les organisations de coopération régionale ou d'autres institutions régionales ;
- Renforcement/élargissement du rôle catalyseur de la BID en matière de mobilisation de financements complémentaires pour des projets auprès de sources officielles et/ou du secteur privé des pays membres/d'organisations de coopération régionale pour apporter un soutien à la coopération et à l'intégration régionales, ces financements complémentaires devant être liés, de préférence, à la finance islamique ;
- Recherche d'investissements supplémentaires, en faisant en sorte d'attirer le financement extérieur, notamment l'investissement direct étranger, en faveur des pays participants, ce qui aurait été plus difficile pour des projets purement nationaux.

• Principes directeurs : ces principes sont les suivants : (i) axer les interventions sur les ODD ; (ii) soutenir l'intégration de la chaîne de valeurs régionale, en prévision d'une intégration à la chaîne de valeurs mondiale ; (iii) promouvoir le partage de connaissances.

Encourager et fournir des services de conseil concernant les meilleures pratiques et d'autres innovations, pour différents types d'opérations transfrontalières ; agir en tant que point focal pour le partage de connaissances relatives à la coopération et l'intégration régionales, en particulier les meilleures pratiques concernant les secteurs/thématiques d'expertise.

Mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique sera étroitement alignée sur le Programme quinquennal du Président. Plus spécifiquement, le Groupe de la BID, s'appuyant sur les capacités et les ressources institutionnelles, assumera quatre types de rôle liés à ce domaine : (i) conseiller ; (ii) financier ; (iii) organisme de renforcement des capacités et courtier du savoir ; (iv) partenaire.

Du point de vue opérationnel, après la mise en place de la politique, une stratégie opérationnelle a été élaborée, donnant lieu à l'évaluation des opérations et des partenaires de la Banque, en vue de la mise au point de plans d'action régionaux en matière de coopération et d'intégration régionales, en coordination avec les partenaires de la Banque et les différents intervenants, notamment les hubs régionaux et les pays membres. La BID s'emploiera à mobiliser des ressources à l'échelle mondiale, à hauteur de 1,25 milliard de dollars dans un premier temps, pour un appui aux opérations liées à la coopération et l'intégration régionales, à travers des initiatives internes (concernant l'ensemble des entités de la BID) et internationales (exemple, fonds régionaux pour le climat, fonds des infrastructures régionales, etc.) pour l'obtention de ressources complémentaires.

Politiques connexes

Au niveau opérationnel, cette politique est liée à d'autres politiques et stratégies thématiques spécifiques/transversales ; elle est étroitement liée aux politiques de mobilisation de ressources (en préparation), aux politiques relatives au renforcement des capacités, au changement climatique, à l'énergie, au transport, aux TIC (en préparation), ainsi qu'à l'éducation.

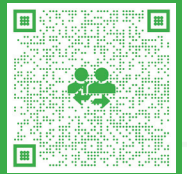
CDE et Date d'approbation : 331 (7 juillet 2019)

Point focal





Reverse Linkage (Partenariats à flux inversés)



Contexte et objectif de la politique

La BID est la seule banque multilatérale de développement dont les membres proviennent tous du « Sud » en développement. Elle s'emploie, depuis sa création, à promouvoir les principes de la Coopération Sud-Sud (CSS) dans l'ensemble de ses interventions. Plusieurs programmes-phares, visant à renforcer les liens entre les pays membres, ont été mis en place au fil du temps. L'on peut notamment citer à ce titre, (i) le Programme de coopération technique ; (ii) le Programme de coopération et de promotion commerciales ; et, (iii) le Programme d'assistance technique pour la promotion des investissements.

Plus spécifiquement, le Programme de coopération technique a été mis en place afin de soutenir la Coopération Sud-Sud entre les pays membres, à la suite de la Déclaration issue du 3ème Sommet de l'OCI tenu à la Mecque, en 1401H. En partant des leçons apprises après plusieurs décennies d'expérience en matière de coopération technique, la BID a procédé à la mise en place d'un système élargi de CSS, axé sur les résultats, dénommé Reverse Linkage (RL). Le Reverse Linkage a été mis en œuvre pendant 4 ans (2013-2016) sans avoir donné lieu à la formulation d'une politique pour tirer des enseignements de l'expérience sur le terrain et élaborer une politique fondée sur des données factuelles.

Après la phase pilote, la BID a entamé l'élaboration de la Politique de Reverse Linkage dans le but de fixer des limites opérationnelles pratiques et d'en définir les caractéristiques, en vue d'uniformiser l'utilisation de ce mécanisme au sein de la Banque.

Volets du P5P



Exécution



Financement

ODD concernés



Cadre de la politique

Portée : Le Reverse Linkage est un mécanisme de coopération technique élargi, utilisé avant tout comme un moyen de renforcement des capacités sur la base d'une coopération entre pays membres (y compris les communautés musulmanes vivant dans des pays non-membres). Ledit mécanisme se prête aisément à une adaptation pour entreprendre toute intervention en matière de développement, dès lors qu'au moins deux pays membres et/ou des communautés musulmanes dans les pays non-membres, sont disposés à s'engager dans une telle forme de coopération. Il peut comprendre des éléments matériels et immatériels, tout à la fois, notamment – et sans s'y limiter – la formation, la fourniture d'une expertise, la construction et la fourniture d'équipements.

• Catalyseurs :

- Alignement stratégique : les interventions liées au RL doivent être conformes aux priorités de développement national du pays bénéficiaire ;
- Inclusion : le mécanisme considère que tous les pays membres, ainsi que les communautés musulmanes dans les pays non-membres, ont des connaissances avérées, une expertise, une technologie ou des ressources à proposer, indépendamment de leur niveau de développement ;

- Système gagnant-gagnant : toutes les parties concernées ont quelque chose à gagner du transfert de connaissances, d'expertise, de technologies et de ressources. Le fournisseur gagne, au minimum, une expérience supplémentaire et une ouverture sur le plan international, pouvant conduire à de nouvelles possibilités de coopération, de commerce, d'investissement ; quant au bénéficiaire, il gagne en expertise et en ressources, dans un domaine qui constituait auparavant un obstacle à son développement ;
 - Appropriation et engagement : le mécanisme RL requiert de la part de toutes les parties à l'échange, d'engager des ressources techniques, des ressources en nature et/ou des ressources financières dans un projet ;
 - Approche pair à pair : les initiatives de Reverse Linkage sont conduites par les pays membres fournisseurs et bénéficiaires, ou les communautés musulmanes dans les pays non-membres, à travers un processus de concertation directe s'appuyant sur les connaissances endogènes du bénéficiaire et l'expertise du fournisseur.
- Principes directeurs : le mécanisme Reverse Linkage adopte les principes internationalement reconnus de la Coopération Sud-Sud, à savoir : (1) Respect de la souveraineté nationale ; (2) Appropriation et Indépendance nationales ; (3) Egalité ; (4) Non-conditionnalité ; (5) Non-ingérence dans les affaires intérieures ; et (6) Intérêt mutuel.

Mise en œuvre de la politique

La Politique de Reverse Linkage est une politique indépendante du temps, qui guide l'utilisation de la modalité de coopération technique. La Division Reverse Linkage de la Banque est responsable au premier chef de la mise en œuvre de cette politique, ainsi que de la détermination des orientations en ce qui concerne la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des résultats des interventions en la matière. Dans ce cadre, l'utilisation du mécanisme est ouverte à toutes les unités opérationnelles de la Banque qui pourraient voir un avantage de cette approche pour atteindre leurs objectifs. Le mécanisme est un outil relevant du Programme de coopération technique. Il bénéficie d'une dotation annuelle sur les ressources financières de la Banque pour la réalisation d'interventions indépendantes en matière de Reverse Linkage. Il peut également être intégré dans des opérations ordinaires menées par n'importe laquelle des unités opérationnelles de la Banque et de ses entités.

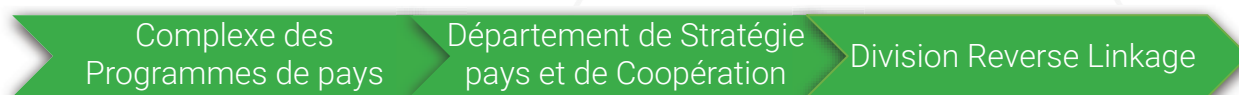
Les interventions au titre du Reverse Linkage sont partiellement financées par la BID et des ressources financières complémentaires sont mobilisées auprès de partenaires. Aucun montant de financement spécifique n'est lié à la Politique de Reverse Linkage, chacune des interventions prises individuellement devant attirer son propre financement.

Politiques connexes

En tant que modalité de mise en œuvre de la coopération Sud-Sud et triangulaire, la Politique de Reverse Linkage avait été conçue pour s'aligner sur l'ensemble des autres politiques en vigueur à la Banque.

CDE et Date d'approbation : 323 (24 décembre 2017)

Point focal





Science, Technologie et Innovation



Contexte et objectif de la politique

Les principales contraintes sont liées aux capacités scientifiques et technologiques limitées de la plupart des pays membres pour l'application de solutions axées sur les STI, en réponse aux grands défis de développement ; il s'y ajoute l'état de sous-développement de l'écosystème de la plupart des pays membres, ainsi que les activités limitées en matière de recherche et développement dans l'industrie, outre la faible implication du secteur privé dans le cycle de l'innovation. Pour relever les défis susmentionnés, la politique s'attachera à promouvoir et renforcer la science, la technologie et l'innovation dans les pays membres pour favoriser le développement socioéconomique, par un large éventail d'interventions, parmi lesquelles figurent le renforcement des capacités, le soutien politique et l'utilisation d'instruments politiques adéquats. Les mesures incluront un soutien et des orientations en faveur du développement de systèmes nationaux de l'innovation et des écosystèmes des STI, outre la prise en compte des STI dans les programmes et les projets du Groupe de la BID.

Volets du P5P



Exécution



Renforcement

ODD concernés



Cadre de la politique

Portée : Cette politique s'applique à l'ensemble des projets, des programmes et des initiatives bénéficiant d'un financement de la BID dans le domaine des STI et favorisera une synergie des investissements. Elle repose sur les trois piliers suivants :

- Dosage de la Politique des STI : recours à une gamme diverse d'instruments de politique financière directs pour la conception et la mise en œuvre de nouveaux programmes directs, l'intégration dans les programmes et projets déjà en place, la réalisation conjointe de programmes/projets avec d'autres BMD, ainsi que l'évaluation périodique et l'amélioration des programmes STI en cours.
- Renforcement des systèmes de STI des pays membres : appui en matière de politique et définition d'orientations pour les pays membres pour la mise en place de politiques efficaces, de systèmes nationaux d'innovation et d'écosystèmes de STI dynamiques.
- Suivi et Evaluation : Conception et entretien d'un Observatoire des STI pour les pays membres, en vue d'appuyer la prise de décision et la mise en application de politiques sur la base d'éléments factuels, et de permettre d'avoir des éléments de référence sur l'évolution de la performance en matière de STI.
- Catalyseurs : Renforcement des capacités et des partenariats, en faveur de la BID et des pays membres pour une mise en œuvre efficace de la politique. Une collaboration active sera recherchée, à travers des partenariats avec des BMD et des organisations internationales spécialisées en STI.

• Principes directeurs :

- Pertinence et alignement stratégique : Les initiatives/programmes seront adaptés aux plans de développement du pays concerné et aux priorités de la BID.
- Synergie et complémentarité : Les interventions liées aux STI doivent être inclusives et suivre une approche pluridisciplinaire pour relever les défis complexes du développement, par la mise en place et le maintien d'un bon dosage de politiques en vue de l'intégration des instruments de STI directs et indirects de la BID, pour un impact plus large et plus durable.

Partenariat pour le développement : Coopération régionale et mondiale et partenariats axés sur les STI et les ODD avec les BMD et d'autres organismes internationaux de financement.

Innovation inclusive : Recherche de l'innovation sociale et inclusive, avec la participation active des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre de la politique.

Rapport coût/efficacité : Compte tenu du coût, les méthodes, les outils et les ressources mis en œuvre dans le cadre de cette initiative doivent viser à atteindre les résultats escomptés.

Mise en œuvre de la politique

Pour la mise en œuvre de la politique, il sera procédé comme suit :

Premièrement, intégrer les STI dans les opérations de la Banque. Dans cette perspective, des dispositions sont prises actuellement pour la mise en place de la structure du Département/de la Division, et le processus de constitution des effectifs en est au dernier stade. Le responsable de la mise en œuvre de la politique vient d'être recruté et un consultant a été engagé pour appuyer le processus de mise en œuvre.

Deuxièmement, la Banque apporte un soutien aux écosystèmes de STI des pays membres. Dans ce cadre, le département responsable a déjà commencé à fournir un soutien à deux pays, le Mozambique et l'Ouzbékistan, en collaboration avec l'UNESCO au titre de projets pilotes. Parallèlement, le département responsable travaille en collaboration avec un expert, pour la mise au point d'une approche systématique de soutien aux pays membres ; celle-ci inclut notamment le regroupement des pays et l'identification des bons partenaires aux pays membres communs pour créer une synergie et éviter la duplication des efforts.

Politiques connexes

Les politiques sectorielles de la BID concernant notamment l'énergie, l'agriculture, l'eau, la santé et l'éducation ainsi que les politiques thématiques liées à la gestion des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté, au partenariat, à la résilience et au développement social, ainsi qu'au renforcement des capacités et au changement climatique.

CDE et Date d'approbation : 331 (juillet 2019)

Point focal

Complexe du Président

Département des STI

Division des Stratégies



Contexte et objectif de la politique

Le secteur des transports connaît une croissance rapide de la demande, du fait de la hausse des revenus, du volume des échanges et de l'urbanisation. Selon les prévisions, entre 2015 et 2050, la demande en fret maritime, fret de surface et transport non-urbain devrait tripler, tandis que la demande en transport urbain devrait doubler. Dans nombre de pays en développement, une solution devrait être recherchée au problème de l'accès, aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines. Pour répondre à la demande croissante et améliorer l'accès, des investissements colossaux seront nécessaires dans les pays en développement. Il existe des différences dans les besoins en matière de transport des pays membres de différentes régions et sous-régions. Par exemple :

- En Afrique subsaharienne, il s'agit essentiellement d'achever la construction des corridors routiers et ferroviaires nationaux et régionaux, d'améliorer l'accès des zones rurales et de renforcer les activités d'entretien des actifs routiers.
- En Asie de l'Ouest et du Sud-Ouest, où la plupart des pays membres ont atteint le statut de pays à revenu moyen ou élevé, les besoins en matière de transport concernent notamment le transport public urbain, l'extension des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires.

La présente Politique apporte des réponses aux questions liées à l'accès au transport à des prix abordables, la mise en place de systèmes de transport efficaces et la connectivité régionale.

Volets du P5P



Exécution



Financement

ODD concernés



Cadre de la politique

Cette politique se fonde sur cinq piliers qui identifient les principaux types d'interventions dans les transports que la BID sera disposée à financer.

Ces piliers sont basés sur les types d'intervention dont ont besoin les pays membres dans les différentes régions et sous-régions, ainsi que sur l'avantage comparatif de la BID. Le Cadre de la politique comprend cinq grands piliers :

- Accès universel et abordable :

La BID apportera son soutien pour assurer l'accès universel et abordable aux pays pauvres et défavorisés, ainsi que dans différentes zones de certains pays. Les efforts viseront à :

- améliorer l'accès dans les zones rurales afin d'augmenter la proportion de personnes ayant accès à des routes praticables en toute saison ;
- améliorer l'accès dans les zones urbaines, pour augmenter le pourcentage de la population urbaine ayant accès à un transport public convenable, sûr et abordable.

- Catastrophe et reconstruction post-conflit :

La BID aidera les pays touchés à reconstruire l'infrastructure de base des transports.

La BID financera des investissements destinés à améliorer l'efficacité et la compétitivité de systèmes de transport à volume élevé, afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de favoriser la croissance économique.

• Connectivité régionale :

Le soutien de la BID en matière de connectivité régionale sera axé sur les corridors régionaux ayant un volume de transport élevé, ainsi que la rationalisation des procédures de passage des frontières et les dispositions relatives à la logistique, pour contribuer ainsi à l'augmentation du volume des échanges.

• Transport écologique :

La BID apportera un appui aux pays à revenu moyen et élevé souhaitant remodeler leurs systèmes de transport pour réduire leur impact négatif sur l'environnement, notamment la congestion urbaine, la pollution de l'air et les émissions de CO2.

- Catalyseurs : Six volets transversaux doivent être pris en considération dans la préparation des opérations de transport : viabilité de l'actif, sécurité du trafic, viabilité sociale, viabilité environnementale, changement climatique et renforcement des capacités.

- Principes directeurs : Cette politique vise à améliorer sensiblement la situation des transports et satisfaire les besoins des pays membres en la matière, et se fonde par conséquent sur une approche axée sur les pays et de sélectivité, sur les mécanismes de financement, notamment les PPP, et sur les connaissances et le plaidoyer.

Mise en œuvre de la politique

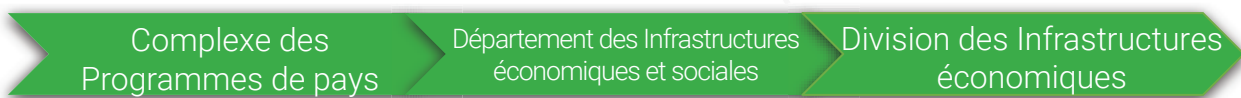
Afin de renforcer le dialogue sur le secteur de l'énergie et de soutenir la sélectivité axée sur les pays, la BID s'emploiera, dans chaque pays membre où des opérations de transport sont menées avec son appui, à élaborer une stratégie du secteur des transports résumant la situation du pays, ses besoins et ses priorités pour le soutien futur de la BID. Cette stratégie sera suivie d'un cadre de mise en œuvre qui servira de base à des discussions avec le gouvernement sur les besoins du secteur et les priorités de financement.

Politiques connexes

La politique du secteur des transports est alignée sur la politique en matière de changement climatique en particulier et sur d'autres politiques de la BID.

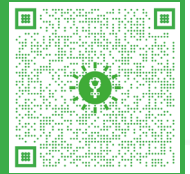
CDE et Date d'approbation : 328 (3 décembre 2018)

Point focal





Autonomisation des femmes



Contexte et objectif de la politique

L'objectif de la politique d'autonomisation des femmes est de contribuer à un développement durable et inclusif dans les pays membres et les communautés musulmanes des pays non-membres, en donnant aux femmes et aux filles les moyens de participer au développement de leurs sociétés et de leurs communautés, et d'en tirer profit.

Cette politique vise à améliorer l'efficacité de l'aide au développement de la BID, pour favoriser l'obtention de meilleurs résultats socio-économiques et assurer l'accomplissement du mandat de l'institution.

Volets du P5P



Exécution



Renforcement

ODD concernés



Cadre de la politique

Portée : La politique couvrira tous les secteurs et domaines d'intervention de la BID, en reconnaissant que l'autonomisation des femmes est applicable dans chacun de ces secteurs et domaines. La politique s'appliquera à tous les départements et unités de la BID. En conséquence, la Banque veillera à intégrer l'autonomisation des femmes à tous les niveaux, non seulement dans les projets/programmes mais aussi dans toutes les politiques, stratégies et procédures opérationnelles.

Piliers : La politique comporte quatre piliers qui reflètent les défis et les priorités des pays membres et les engagements institutionnels et mondiaux de la BID pour aider les pays membres à remplir leurs obligations nationales et internationales. Ces piliers sont les suivants : Accès, Intégration, Agence et Apprentissage (sigle anglais : AMAL).

- Pilier I : Supprimer les obstacles à l'accès des femmes aux services et infrastructures de base afin de tirer parti de leur autonomisation, de leurs compétences et de leurs ressources productives, ce qui accroît leurs possibilités économiques et les aide à accumuler et stocker des richesses et à renforcer leur résilience.

- Pilier II: Introduire des approches et des actions visant à intégrer les mesures d'autonomisation des femmes tout au long du cycle de programmation par pays et par projet – depuis la mise en place de la Stratégie de partenariat avec les pays membres jusqu'à l'identification du projet, suivie des phases de conception, de mise en œuvre, de suivi et évaluation et d'apprentissage – afin de s'assurer que les femmes participent et bénéficient des interventions de la BID dans les pays membres et communautés musulmanes.

- Pilier III : Renforcer l'engagement effectif des femmes dans le processus de développement socio-économique, leur permettant ainsi d'avoir un contrôle sur les ressources et de participer pleinement au processus de développement de leurs communautés et de leurs pays.

- Pilier IV : Développer et faciliter les connaissances, le renforcement des capacités et les possibilités d'apprentissage entre les pays membres, contribuant ainsi à la propagation des bonnes pratiques et des mesures d'encouragement à l'innovation.

• Catalyseurs :

- Tirer parti de l'avantage comparatif de la Banque et de ses instruments uniques
- Capitaliser sur sa structure décentralisée
- Renforcer les partenariats

• Principes directeurs :

- Sélectivité
- Adaptabilité et inclusivité
- Synergies et complémentarités

Mise en œuvre de la politique

La politique sera mise en œuvre par le biais d'une stratégie opérationnelle et d'un plan d'action.

La BID élaborera également des projets et des initiatives autonomes ciblant les femmes, pour lutter contre les disparités entre les sexes dans des secteurs tels que la santé, l'éducation, l'agriculture ou les services financiers.

Politiques connexes

Reconnaissant que l'autonomisation des femmes est applicable dans chacun de ces secteurs et domaines, la politique s'appliquera à tous les départements et unités de la BID. En conséquence, elle intégrera l'autonomisation des femmes à tous les niveaux, non seulement dans les projets/programmes mais aussi dans toutes les politiques, stratégies et procédures opérationnelles.

En l'absence d'unités chargées des questions relatives à l'autonomisation des femmes au sein des entités du Groupe de la BID, cette politique peut guider tout travail entrepris par lesdites entités dans ce domaine.

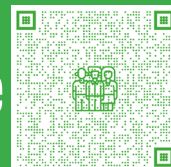
CDE et Date d'approbation : 329 (février 2019)

Point focal





Stratégie de développement de la jeunesse



Contexte et objectif de la politique

La Stratégie de développement de la jeunesse (YDS) propose une approche ciblée et globale pour mieux intégrer les besoins des jeunes dans les activités de la Banque. Elle vise à (i) mettre à profit les connaissances, l'expérience et les ressources combinées de la BID pour favoriser le développement des jeunes, (ii) établir des partenariats stratégiques pour soutenir l'autonomisation des jeunes, (iii) produire des résultats de développement plus efficaces par des interventions positives et constructives visant à créer une population productive de futurs leaders dans les entreprises, les communautés et les économies.

Ladite stratégie propose une approche globale ciblée pour améliorer la manière dont les interventions de la BID intègrent les besoins des jeunes. Elle cherche à créer des résultats de développement plus importants grâce à des interventions positives et constructives visant à favoriser l'apparition d'une population productive de futurs leaders dans les entreprises, les communautés et les économies.

Volets du P5P



Exécution



Renforcement

ODD concernés



Cadre de la politique

Portée : La politique soutient une masse critique de jeunes, qui sont des membres contribuant positivement à la société. Elle favorisera un état d'engagement dans lequel les jeunes sont conscients des besoins de leur société, ainsi que de leurs propres capacités et aptitudes, et prêts à prendre des initiatives et à contribuer positivement à leur propre développement et à celui de leurs communautés et pays. Afin d'aligner le programme ciblant la jeunesse sur les priorités opérationnelles fondamentales de la BID et sur les besoins des pays membres, la stratégie propose trois piliers qui se renforcent mutuellement : l'éducation, l'autonomisation économique et l'engagement.

• Catalyseurs :

- Mise à profit de l'avantage comparatif de la Banque et ses instruments uniques
- Capitalisation sur la structure décentralisée de la Banque
- Renforcement des partenariats

• Principes directeurs :

- Assurer l'inclusion
- Promouvoir la participation des jeunes
- Suivre une approche fondée sur des données probantes.

Mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre réussie de cette stratégie nécessitera des actions stratégiques et ciblées aux niveaux suivants :

- Dispositions organisationnelles : La stratégie est conçue pour être appliquée à l'échelle de toute l'institution, en faisant participer le personnel du siège et des hubs régionaux, ainsi que celui des différents départements et unités.

-Les champions des jeunes : L'institution mettra en place un réseau de champions des jeunes ou de points focaux afin de susciter un plus grand sentiment d'appropriation et d'accroître le soutien à l'intégration des jeunes.

-Programmation par pays : La Division de l'Autonomisation des femmes et des jeunes apportera sa contribution aux hubs régionaux et aux équipes du Département de Stratégie pays et de Coopération dans le cadre de la préparation des SPPM.

-Opérations et programmes : Des initiatives autonomes axées sur la jeunesse seront mises en place et des interventions spécifiques seront intégrées dans les opérations de la Banque. Dans les deux cas, des objectifs et des budgets spéciaux destinés aux activités liées à la jeunesse seront reflétés dans le cadre axé sur les résultats afin de permettre le suivi et le contrôle des résultats au niveau de l'institution et des projets.

Politiques connexes

Compte tenu du fait que le développement de la jeunesse est applicable dans chacun de ces secteurs et domaines, la stratégie sera applicable à tous les départements et unités de la BID.

En l'absence d'unités chargées du développement de la jeunesse dans les entités du Groupe, cette stratégie pourrait guider tout travail lié au développement de la jeunesse effectué par lesdites entités.

CDE et Date d'approbation : 333 (Décembre 2019)

Point focal

Complexe des
Programmes de pays

Département de la Résilience
et du Développement social

Division de l'Autonomisation
des femmes et des jeunes

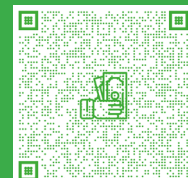
3. Politiques fiduciaires







Décaissement



Contexte et objectif de la politique

Cette politique résume et consolide toutes les politiques en vigueur à la BID relatives aux décaissements au titre de projets et apporte des précisions sur les modalités conditionnelles, les exigences et les dispositions afférentes aux décaissements. Elle précise les conditions préalables qui doivent être remplies avant tout processus de décaissement, à savoir : l'entrée en vigueur de l'accord de financement et la satisfaction de toute condition de décaissement expresse qui y est énoncée.

Volets du P5P



Exécution



Renforcement

Cadre de la politique

Portée : Servir d'outil de référence aux bénéficiaires, agences d'exécution, unités de mise en œuvre des projets, cofinanciers, fournisseurs et autres parties contractantes externes participant à la préparation et à la mise en œuvre des projets et des programmes financés par la Banque ou par son intermédiaire.

Principes directeurs : La Banque doit prendre les dispositions nécessaires afin de s'assurer que les fonds qu'elle met à disposition soient utilisés exclusivement aux fins pour lesquelles ils ont été octroyés.

Mise en œuvre de la politique

La politique de décaissement, ainsi que les lignes directrices et les procédures qui s'y rapportent, sont codifiées dans un « Manuel des décaissements » qui renforce la mise en œuvre de politiques déjà établies.

Dans un souci d'amélioration de l'efficacité, un changement stratégique dans le Programme quinquennal du Président a conduit à faire assumer la responsabilité de la gestion des décaissements aux hubs régionaux. Parmi les employés en poste dans ces hubs figurent des chargés de décaissements, qui devront coordonner, du début à la fin de la mise en œuvre des projets, tous les décaissements opérationnels.

La formation externe est normalement assurée au niveau du projet par le biais de séances d'instruction organisées à l'intention des agences d'exécution et de mise en œuvre, lors des ateliers de démarrage, après l'approbation du financement du projet concerné par la Banque.

Politiques connexes

Politique du Compte spécial ; Politique en matière de suspension ; Politique tarifaire

CDE et Date d'approbation : Réunions multiples du CDE et Instructions administratives

Point focal

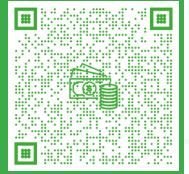
Complexe des Finances et du
Chargé en chef des finances

Département du Contrôle
financier

Division du
Développement humain



Gestion financière de projet



Contexte et objectif de la politique

La gestion financière fait partie intégrante du processus de développement. Dans le secteur public, elle garantit la responsabilité et l'efficacité de la gestion des ressources du pays, tandis que dans le secteur privé, elle favorise l'investissement et la croissance durables. La gestion financière des projets (GFP) est un processus qui regroupe la planification, la budgétisation, la comptabilité, les rapports financiers, le contrôle interne, les dispositions d'audit et la gestion des flux de fonds, dans le but de gérer correctement les ressources pour réaliser les résultats de développement escomptés.

La BID traite avec des pays et des secteurs qui se trouvent à différents stades de développement avec des ressources et des capacités différentes. Alors que la Banque est déterminée à veiller à ce que l'ensemble de ses activités soient régies par des règles, des procédures et des lignes directrices très strictes, la politique vise à garantir le degré le plus élevé possible de régularité, de transparence, d'intégrité et de légalité de toutes les activités de la Banque. La Politique de gestion financière compte quatre objectifs étroitement liés entre eux :

- Veiller à la qualité de la politique de gestion financière durant tout le cycle du projet ;
- Contribuer à fournir une assurance raisonnable quant à l'utilisation des fonds de la BID ;
- Aider les pays membres à améliorer leur performance en matière de gestion financière et veiller au renforcement des capacités afin de favoriser une exécution efficace des projets ;
- Harmoniser les pratiques de gestion financière avec celles des autres BMD et IFI.

Volets du P5P



Exécution



Renforcement

ODD concernés



Cadre de la politique

Portée : La politique vise à garantir l'utilisation prévue des fonds fournis par la BID à ses pays membres, en contribuant au développement de capacités durables au sein de leurs systèmes de gestion financière, ainsi qu'à régir le partenariat de la BID avec d'autres institutions de développement. La politique de gestion financière des projets s'appuie sur l'article 16 (2) l'Accord portant création de la BID. Elle est guidée par le principe global de « l'utilisation exclusive des fonds aux fins prévues », principe appliqué par la finance islamique et obligatoire pour toutes les opérations financées par la BID (y compris celles liées à l'assistance technique et aux subventions) et les opérations sans financement (y compris les garanties et cautions).

- Catalyseurs :
 - L'Article 16 (2) de l'Accord portant création de la BID.
 - La responsabilité fiduciaire soulignée dans les Principes de gouvernance d'entreprise du Groupe de la BID (GBID, décembre 2009).

- Principes directeurs : La Politique de gestion financière des projets se fonde sur les principes directeurs suivants :
 - Exigences de gestion financière de projets pour assurer la mise en place de systèmes de gestion financière acceptables pour la BID et propres à fournir des informations en temps opportun sur les ressources et dépenses liées aux projets.
 - Adoption d'une approche axée sur les risques pour l'évaluation et la gestion des risques liés à la gestion financière de projets.
 - Intégration des exigences de gestion financière de projets dans la Stratégie de partenariat avec les pays membres (SPPM) pour servir d'outil d'engagement des pays membres.
 - Lutte contre la fraude et la corruption.
 - Respect de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que de la Politique de connaissance du Client.
 - Harmonisation des pratiques de gestion financière de projets avec les autres donateurs.
 - Utilisation des systèmes nationaux.
 - Renforcement des capacités en gestion financière de projets dans les pays membres afin qu'ils puissent prendre des décisions judicieuses et répondre aux changements des conditions de fonctionnement pour la conformité fiduciaire, y compris la responsabilité en matière de résultats.

Mise en œuvre de la politique

La politique de GFP facilite un engagement plus actif avec les pays membres par l'intermédiaire des hubs régionaux afin de discuter de la politique et de la stratégie et d'éclairer les choix d'investissement et autres soutiens aux pays membres. Elle renforce également l'approche des SPPM par le biais des principes du Groupe de la Banque. La politique est mise en application et opérationnalisée sur la base des lignes directrices en matière de gestion financière de projets et d'audit.

Politiques connexes

La politique de gestion financière de projets assure la conformité avec la politique d'intégrité de la BID, ainsi que la politique de divulgation des informations, la politique de conflit d'intérêts et la politique de dénonciation, en ce qui concerne la lutte contre la corruption, la lutte contre la fraude et les conflits d'intérêts.

La politique se rapporte également aux documents de politique nationale existants et/ou prévus, y compris l'engagement et la programmation par pays, les pays membres fragiles et touchés par des conflits, les relations avec les gouvernements de facto, et divers documents de politique opérationnelle, ainsi que les documents de gestion et d'administration des opérations. En outre, au niveau opérationnel, elle se rapporte à tous les documents politiques et stratégiques thématiques/transversaux pertinents.

CDE et Date d'approbation : 331 (6 juillet 2019)

Point focal

Complexe de Programmes de
pays

Division de la gestion financière de
projets



Passation de marchés pour les



Contexte et objectif de la politique

Les lignes directrices offrent une approche plus souple à adopter pour la passation des marchés de projets en fonction du contexte local et des besoins des projets. Elles aident les bénéficiaires des projets financés par la BID à obtenir un rapport qualité-prix maximal en faisant en sorte d'obtenir les meilleurs résultats des ressources utilisées. Les lignes directrices permettent aux soumissionnaires/proposants de préparer des offres/propositions et d'exécuter des contrats qui répondent aux exigences de la BID et du bénéficiaire en matière de conseil, de biens, de travaux et de services connexes de haute qualité.

Volets du P5P



Exécution

ODD concernés



Cadre de la politique

Portée : Les services de conseil couvrent de nombreuses tâches liées à la mise en œuvre de projets, comme l'ingénierie, l'architecture, l'économie et les finances, la gestion de projets et la passation de marchés, et/ou une combinaison de ces éléments.

Les services de conseil sont classés dans les catégories suivantes :

- Services de conseil ou de consultation
- Études de préinvestissement
- Études d'ingénierie et de conception
- Services d'exécution ou de supervision
- Gestion du projet

Les biens et travaux figurant dans les lignes directrices comprennent les services connexes tels que le transport, l'assurance, l'installation, la mise en service, la formation, l'entretien initial et les services autres que de conseil.

- Catalyseurs : Les départements Relations et Services pays, Pratiques mondiales, PPR et les agences d'exécution et unités de gestion de projets.
- Principes directeurs : Principes fondamentaux de la passation de marchés, à savoir les principes d'économie, d'efficacité, d'équité et d'efficacité dans le financement du développement.

Mise en œuvre de la politique

• Divers outils et notes d'orientation ont été préparés pour soutenir sa mise en œuvre, notamment l'élaboration d'un plan et d'une stratégie de passation de marchés pour tous les projets/programmes, la non-conformité, les systèmes des bénéficiaires, le soutien pratique, les partenariats et le cofinancement, la passation électronique de marchés et les plaintes liées à la passation de marchés. Les lignes directrices présentent les caractéristiques suivantes :

De nouvelles lignes directrices sont mises en œuvre depuis avril 2019 et permettent une plus grande flexibilité pour la passation des marchés de services de conseil, de biens, de travaux ou de services connexes ;

- Introduction de dispositions relatives aux marchés publics électroniques et l'utilisation des systèmes nationaux donneront aux bénéficiaires la possibilité d'utiliser leurs propres plateformes de marchés publics électroniques et systèmes nationaux pour la passation des marchés de biens et de travaux ainsi que pour la sélection de consultants ;
- Optimisation des ressources et adaptation à l'objectif pour atteindre les principes de base des marchés publics ;
- Marchés publics, avec pour caractéristiques le bon prix, la bonne qualité, la bonne quantité, les délais opportuns et la bonne source.

Politiques connexes

This La présente politique s'appuie sur les objectifs de la Stratégie décennale de la BID et sur les objectifs du Programme quinquennal du Président, à savoir: (i) soutien à la préparation et à la mise en œuvre de projets (ii) contribution à la mise au point de la Stratégie de partenariat avec les pays membres (SPPM) de la Banque, et (iii) évaluation/renforcement des capacités du bénéficiaire en matière de passation de marchés, notamment par la formation des employés des bénéficiaires, la fourniture de conseils en matière de passation de marchés dans le cadre de projets, et (iv) évaluation et renforcement des systèmes de passation de marchés des bénéficiaires.

Ladite Politique s'aligne sur les Lignes directrices du Groupe de la BID concernant la Lutte contre la corruption, axées sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par le Groupe, sur les politiques opérationnelles du Groupe de la Banque, les cadres de passation de marchés utilisés par les banques multilatérales de développement et les exigences en matière d'appel d'offres et de passation de marché en ligne pour les approvisionnements financés par les BMD.

CDE et Date d'approbation : 327 (2 septembre 2018)

Point focal



4. Autres Politiques, Lignes directrices et Cadres du Groupe de la BID

Autres Politiques et Lignes directrices du Groupe de la BID

Politiques administratives de la BID

Déplacements en missions officielles

La Politique relative aux déplacements en missions officielles porte sur la planification et la rationalisation des déplacements, leur autorisation et approbation, les itinéraires et les classes de voyage, les indemnités journalières de déplacement, les exceptions à la Politique, l'efficacité et la modification de la Politique. Sauf indication contraire, la Politique relative aux déplacements en missions officielles du Groupe de la BID s'applique à l'ensemble du personnel du Groupe employé sous contrat à durée indéterminée ou déterminée et à toutes les autres personnes voyageant aux frais du Groupe et pour son compte.

Département responsable : Services administratifs

CDE et Date d'approbation : 292 (Décembre 2014)

Politique d'approvisionnement de la Banque

La Politique d'approvisionnement du Groupe est alignée sur les pratiques des autres BMD et traite des domaines clés de la transparence, de la lutte contre la corruption et du meilleur rapport qualité-prix, de l'éligibilité des fournisseurs, de la confidentialité et de la gestion des contrats, etc.

Département responsable : Services administratifs

Autorité d'approbation/ Date approuvée : Président de la BID (2016)

Politiques financières de la BID

Directives anti-corruption

Les Directives anti-corruption du Groupe de la BID sont conçues pour prévenir et combattre les pratiques de corruption et de fraude pouvant se produire en rapport avec l'utilisation du produit du financement provenant de la BID ou de toute filiale/succursale du Groupe, durant la préparation et/ou l'exécution d'activités financées par le Groupe. Elles énoncent les principes généraux, les exigences et les sanctions applicables aux personnes et entités qui reçoivent ou sont responsables du dépôt ou du transfert de ces produits, prennent ou influencent des décisions concernant leur utilisation.

Département responsable : Intégrité et Ethique

Lutte contre le blanchiment d'argent (AML), lutte contre le financement du terrorisme (CFT) et connaissance du client (KYC)

L'objectif de la politique est de fixer des exigences minimales applicables à la BID afin d'empêcher qu'elle ne soit utilisée abusivement pour le blanchiment de capitaux (ML)/financement du terrorisme (TF) et de gérer les risques associés au ML et au TF ainsi que d'autres risques connexes.

Département responsable : Conformité

CDE et Date d'approbation : 333 (15 décembre 2019)

Cadre de gestion de l'actif et du passif

Le Cadre de gestion de l'actif et du passif ("le Cadre") décrit les principes directeurs de haut niveau, le cadre de gouvernance et l'infrastructure technique à mettre en œuvre pour une gestion efficace des risques liés à la gestion de l'actif et du passif (GAP). En tant que tel, il couvre l'ensemble des activités de de gestion de l'actif et du passif, y compris les opérations de financement, les opérations de trésorerie, la liquidité, le taux de profit et la gestion du risque de change. Ledit Cadre définit le périmètre couvert par la fonction de gestion de l'actif et du passif à la BID, qui comprend le risque de taux de profit, le risque de change, le risque de financement et de liquidité. En particulier, le Cadre couvre les éléments suivants : (i) méthodologies et mesures de la GAP, (ii) modèle opérationnel de la GAP, (iii) structure organisationnelle de la GAP, (iv) architecture technologique de la GAP et (v) gouvernance des risques de la GAP. L'objectif principal de la GAP en matière de gestion des risques est de (i) préserver les fonds propres de la Banque, (ii) assurer leur croissance en atténuant les risques de la GAP, (iii) stabiliser les marges bénéficiaires nettes et (iv) réduire au minimum la volatilité des revenus.

Département responsable : Gestion des risques

CDE et Date d'approbation : 318 (Mars 2017)

Lignes directrices d'évaluation des risques liés au financement d'entreprises

Le Groupe de la BID (GBID), dans le cadre de son mandat, octroie des financements à diverses contreparties, y compris au sein du Groupe et à des entreprises qui ne sont pas soutenues par des garanties souveraines explicites. Ces lignes directrices fournissent un cadre détaillé pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation des principaux risques liés aux opérations de financement des entreprises, et expliquent la méthode d'utilisation du modèle de notation associé (modèle de notation interne) pour déterminer la note de risque appropriée de chaque opération de financement des entreprises.

Département responsable : Gestion des risques

CDE et Date d'approbation : 285 (9 septembre 2012)

Lignes directrices pour l'évaluation des risques-pays

Les lignes directrices d'évaluation des risques-pays portent sur l'évaluation de la solvabilité d'un pays et expliquent également la méthode d'utilisation du modèle de notation associé (modèle de notation interne) pour déterminer la note de risque appropriée d'un pays particulier.

Département responsable : Gestion des risques

CDE et Date d'approbation : 285 (9 septembre 2012)

Lignes directrices d'évaluation des risques d'institutions financières

Le Groupe de la BID, dans le cadre de ses activités commerciales, traite avec différentes banques et institutions financières sous diverses formes, notamment par le placement de fonds, l'investissement dans des émissions de soukous, l'acceptation de garanties, l'octroi de lignes de financement, l'octroi de financements directs, la participation au capital, etc. Ces lignes directrices définissent le cadre d'évaluation d'une banque sur la base de son assise financière et de sa solvabilité et attribuent la catégorie de risque appropriée.

Département responsable : Gestion des risques

CDE et Date d'approbation : 285 (9 septembre 2012)

Charte de l'audit interne

La Charte de l'audit interne est un document officiel qui définit l'objectif, les pouvoirs et la responsabilité de l'activité d'audit interne. Elle établit la position de l'activité d'audit interne au sein de l'organisation, notamment la nature de la relation hiérarchique fonctionnelle du responsable de l'audit interne avec le Conseil d'administration ; elle autorise l'accès aux dossiers, au personnel et aux biens matériels pertinents pour l'exécution des missions ; et définit le champ d'application des activités d'audit interne. L'approbation finale de la Charte de l'audit interne incombe au Conseil d'administration.

Département responsable : Audit interne

CDE et Date d'approbation : 327 (2 septembre 2018)

Politique d'investissement et de gestion de portefeuille pour les placements en actions et fonds réalisés à partir des ressources ordinaires en capital (ROC) de la Banque

L'objectif de cette politique est de définir l'orientation et la répartition stratégique de tous les placements en actions et en fonds liés aux ROC de la BID. Cette politique définit également le cadre de gouvernance pour tous ces types de placements. Les autres fonds gérés par la BID qui sont consolidés dans le bilan des ROC sont régis par les protocoles d'accord/accords séparés signés avec les parties concernées. La politique fournit un cadre politique qui aide à la supervision des investissements et de la gestion du portefeuille des placements dans des fonds et en actions à partir des ROC, mais sans entraver ou limiter le processus de jugement ou de prise de décision intellectuelle. Simultanément, ce cadre politique vise à mettre en place une structure solide pour contrôler les aspects opérationnels et administratifs détaillés des placements dans des fonds et en actions liés aux ROC.

Département responsable : Investissements

CDE et Date d'approbation : 288 (février 2013)

Politique d'investissement et de gestion du portefeuille pour les investissements réalisés par l'intermédiaire du Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID)

Cette politique d'investissement est établie par le Conseil d'administration (CA) du FSID pour (i) assurer une compréhension claire des buts et objectifs d'investissement des ressources du FSID ; (ii) offrir des conseils et définir les limitations concernant les placements des ressources du FSID ; et (iii) établir une base d'évaluation des résultats d'investissement.

Département responsable : Investissements

C.A. du FSID et Date d'approbation : 42 (Septembre 2013)

Politique d'endettement

L'objectif de la politique d'endettement est de définir le niveau maximum de financement externe par rapport au financement interne, exprimé sous la forme d'un ratio d'effet de levier que la Banque ne doit dépasser à aucun moment

Département(s) responsable(s) : Politique, planification et analyse financières (PPAF) (suivi et actualisation) ; Trésorerie (mise en œuvre)

CDE et Date d'approbation : 305 (Juin 2015)

Politique de liquidité (ROC)

L'objectif de la politique de liquidité est (i) de définir un niveau minimum de liquidité à maintenir par la Banque afin d'atténuer toute perturbation des activités opérationnelles résultant de la tension économique ou de l'exclusion des marchés de capitaux et (ii) de gérer de manière optimale la liquidité pour maintenir sa solidité financière, sa notation « AAA » et la confiance des investisseurs et des parties prenantes externes.

Département(s) responsable(s) : Politique, planification et analyse financières (PPAF) (suivi et actualisation) ; Trésorerie (mise en œuvre)

CDE et Date d'approbation : 292 (1er septembre 2013)

Cadre de gestion de l'exposition liée aux ROC

Le Cadre de gestion des expositions est pour la BID un élément clé pour gérer le risque de crédit et faciliter l'accès équitable de tous les pays membres au financement dans les limites de sa capacité de prise de risque, tout en assurant une diversification adéquate du portefeuille pour atténuer les risques de concentration. Le Cadre sert à garantir que la Banque atteigne ses objectifs de développement tout en conservant sa cote de crédit élevée.

Département responsable : Gestion des risques

CDE et Date d'approbation : 310 (14 février 2016)

Politique tarifaire souveraine liée aux ROC

Cette Politique a pour but de définir une structure de tarification et un taux de marge pour les modes de financement axés sur la vente souveraine proposés par la Banque (c'est-à-dire les ROC), au nombre desquels figurent l'Istisna'a, la vente à tempérament, l'Ijarah de services et la Moudaraba restreinte.

Département responsable : Politique planification et analyse financières (PPAF) (suivi et actualisation) ; Trésor (mise en œuvre)

CDE et Date d'approbation : 317 (Février 2017)

Suspension des décaissements pour retard de paiement

Selon les principes de la Charia, la BID ne peut appliquer de pénalité pour les retards de remboursement. De ce fait, elle doit envisager d'autres moyens pour inciter les débiteurs à procéder au remboursement sans délai. L'objectif de la politique est d'éviter les retards de remboursement des débiteurs et de mettre en place un mécanisme pour y faire face, le cas échéant.

Département responsable : Politique planification et analyse financières (PPAF) (suivi et actualisation) ; Trésor (mise en œuvre)

CDE et Date d'approbation : 158 (Novembre 1998)

Politique d'investissement du Fonds de pension

La Politique d'investissement fournit un cadre stratégique général pour la gestion des investissements liés au Fonds de pension de la BID. Les investissements du Fonds de pension gérés par la BID ou par tout gestionnaire externe pour le compte de la BID sont régis par cette politique et par des accords séparés signés avec les parties concernées. Le présent cadre politique vise à mettre en place une structure solide pour contrôler les aspects opérationnels et administratifs détaillés des investissements du Fonds de pension. Il définit l'allocation stratégique des actifs avec les paramètres de risque associés.

Département responsable : Investissements

CDE et Date d'approbation : (25 février 2019)

Politique de gestion financière des projets (GFP)

La Politique de gestion financière des projets vise à assurer la plus grande régularité, la transparence, l'intégrité et la légalité de toutes les activités de la BID. Ladite politique a quatre objectifs étroitement liés, à savoir : (i) assurer la qualité de la gestion financière des projets tout au long du cycle du projet ; (ii) contribuer à fournir une assurance raisonnable sur l'utilisation des fonds de la BID ; (iii) aider les pays membres à améliorer leurs performances en matière de gestion financière des projets et à renforcer leur capacité à promouvoir une mise en œuvre efficace des projets ; et (iv) harmoniser les pratiques de politique de gestion financière des projets avec les autres BMD et IFI.

Division responsable : Gestion financière de projets

CDE et Date d'approbation : 285 (9 septembre 2012)

Politique d'investissement du Fonds Waqf

L'objectif de la Politique d'investissement du Fonds Waqf est de fixer l'orientation et l'allocation stratégique de tous les nouveaux investissements et de mettre le Fonds sur une voie plus durable en définissant des politiques d'investissement et de dépenses cohérentes. La politique entend mettre en place une nouvelle gouvernance des investissements. Elle définit un cadre de risque et un plan de mise en œuvre. Son objectif est d'affirmer les principes d'investissement qui régissent les décisions concernant les investissements du Fonds. Le champ d'application de cette politique comprend tous les actifs du Fonds à l'exception des actifs illiquides et anciens.

Département responsable : Investissements

CDE et Date d'approbation : 329 (24 février 2019)

Politiques des Ressources humaines de la BID

Code de conduite

Le Code de conduite du Groupe de la BID établit des principes et des normes éthiques à l'intention des membres du personnel de tous les niveaux, en rapport avec leur statut et leurs responsabilités au sein du Groupe de la Banque islamique de développement. Il fournit des conseils aux membres du personnel concernant un conflit réel ou apparent entre leurs intérêts privés et leurs fonctions publiques, et le comportement à observer dans un environnement de travail diversifié et multiculturel.

Département responsable : Intégrité et Ethique

Politique d'intégrité

La Politique d'intégrité du Groupe vise à s'assurer que (i) les membres du personnel adoptent un comportement conforme aux normes d'intégrité les plus rigoureuses attendues d'employés d'institutions internationales islamiques; (ii) toutes les activités, transactions, projets et/ou opérations financés et/ou entrepris par tout membre du Groupe (individuellement ou conjointement avec d'autres institutions) sont exempts de pratiques frauduleuses et corrompues, et exécutés dans un environnement de contrôle approprié; et (iii) les politiques, les procédures, lignes directrices et pratiques en vigueur au sein du Groupe soutiennent la présente politique et sont interprétées conformément à ses dispositions, afin de réaliser au maximum les nobles buts et objectifs plus larges du Groupe.

Département responsable : Intégrité et Ethique

CDE et Date d'approbation : (8 décembre 2010)

Principes et lignes directrices en matière d'intégrité

Le Groupe veillera à ce que ses projets, ses activités et son personnel respectent les normes éthiques les plus élevées. Pour y parvenir, le Département Intégrité et Ethique (anciennement connu sous le nom de Bureau de l'intégrité du Groupe) a été désigné pour traiter toutes les questions liées à l'intégrité institutionnelle du Groupe. La mission du Département est de mettre en œuvre la politique d'intégrité du Groupe en agissant comme point de contact pour les allégations de pratiques corrompues et frauduleuses et de mauvaise conduite du personnel dans le cadre des activités financées par le Groupe, telles que définies dans les présentes lignes directrices. En conséquence, le Département est responsable de la détection, de l'investigation et, en dernier ressort, de la prévention des violations des politiques du Groupe qui interdisent la fraude et la corruption.

Département responsable : Intégrité et Ethique

Fonds de solidarité médicale pour les retraités

L'objectif de cette politique est d'établir une couverture médicale pour les futurs retraités de la BID par la création d'un fonds de solidarité médicale pour couvrir leurs frais médicaux.

Département responsable : Gestion des Ressources humaines

Politique de confidentialité des données personnelles

L'objectif de cette politique est d'instaurer une pratique consciente et systématique en matière de gouvernance des données à caractère personnel, en ce qui concerne la collecte, le traitement, la conservation, la suppression/l'effacement de ces données, en veillant à harmoniser les efforts et à assurer une interface constante au sein de la BID, ainsi qu'à actualiser régulièrement cette politique en suivant les meilleures pratiques internationales.

Département responsable : Affaires juridiques

CDE et Date d'approbation : 332 (8 septembre 2019)

Échelle des traitements et avantages

Cette politique définit les orientations générales relatives à la structure de rémunération et d'avantages de la Banque. L'objectif visé est d'assurer la compétitivité de la rémunération et des avantages sociaux et leur alignement sur le marché afin d'améliorer la capacité à attirer et à retenir les talents.

Département responsable : Ressources humaines

CDE et Date d'approbation : 328 (16 décembre 2018)

Politique de protection des dénonciateurs et des témoins

L'objectif visé à travers cette politique est de définir les protections accordées aux dénonciateurs et témoins, selon les dispositions de la politique. Le but est de veiller à ce que les personnes qui divulguent à la Banque des informations relatives à des pratiques frauduleuses et de corruption soient protégées contre toutes représailles, telles que définies par la politique.

Département responsable : Intégrité et Ethique

Politique de la BID en matière de technologies de l'information (TI)

Politique d'utilisation acceptable

L'objectif de cette politique est de définir l'utilisation acceptable des actifs informatiques, des données numériques et des services informatiques.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation / Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique de contrôle d'accès

L'objectif de ce document de politique est d'établir des règles régissant l'accès des différents utilisateurs (membres du personnel, consultants, parties externes) aux services informatiques, aux actifs et aux données numériques de la BID.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation / Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique anti-malware

Le présent document de politique définit la politique de la BID en matière de défense contre les logiciels malveillants. Il s'adresse au personnel de gestion et de soutien de la sécurité informatique et de l'information qui est chargé de l'exploitation et de l'entretien du dispositif de défense de l'organisation. Les informations et les conseils aux utilisateurs concernant les logiciels malveillants sont inclus dans les autres documents de politique mentionnés ci-dessous.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation / Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique de sauvegarde

La politique de sauvegarde est un contrôle en rapport avec la continuité du service. Elle décrit la manière dont la sauvegarde de données sera effectuée.

Service responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Politique de sécurité du Cloud

Le présent document a pour objet de définir la politique de la BID dans le domaine de l'informatique dématérialisée.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation/ Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique en matière de cryptographie

L'objectif de cette politique est de garantir une utilisation appropriée et efficace de la cryptographie pour protéger la confidentialité, l'authenticité et l'intégrité des informations.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation/ Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique en matière de courrier électronique - Utilisateurs

L'objectif de cette politique est de définir les règles pour une utilisation légitime du service de courrier électronique.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation/ Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique en matière de courrier électronique – Administrateurs

L'objectif de cette politique est de définir les règles d'une utilisation légitime du service de courrier électronique. Elle fournit également des règles permettant aux administrateurs de gérer le service de courrier électronique en toute sécurité.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation/ Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique de sécurité de l'information

Cette politique définit la manière de mettre en place un système de gestion de la sécurité de l'information, (SGSI) au sein de la BID, d'en assurer la gestion et l'évaluation, ainsi que d'établir des rapports à ce sujet pour atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie du Groupe et le Programme quinquennal du Président.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation/ Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique de sécurité de l'information pour les relations avec les fournisseurs

Le document de politique a pour objet de définir la politique de sécurité de l'information de l'organisation dans le domaine des relations avec les fournisseurs.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation/ Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018).

Politique d'utilisation de l'Internet

L'objectif de cette politique est de donner des orientations aux utilisateurs de l'Internet, en ce qui concerne :

- la pratique attendue en matière d'utilisation de ce service
- les normes à respecter par les utilisateurs
- les mesures à prendre pour contrôler l'efficacité de cette politique
- les conséquences d'une utilisation inappropriée du service internet.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation/ Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique de gestion des actifs informatiques

L'objectif de cette politique est (i) d'aider le Département de Gestion de l'information et des technologies de rupture à créer et à maintenir une pratique de gestion des actifs informatiques et de veiller à ce que les informations détaillées sur lesdits actifs soient correctement enregistrées et mises à jour ; (ii) de gérer les actifs informatiques tout au long de leur cycle de vie pour s'assurer que leur utilisation offre une valeur au coût optimal, qu'ils restent opérationnels (adaptés à leur utilisation) et qu'ils sont comptabilisés et protégés physiquement ; et (iii) de veiller à ce que ces actifs qui sont essentiels pour soutenir la capacité de service soient fiables et disponibles et qu'ils soient conformes à la politique de la BID en matière d'immobilisations.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Politique d'enregistrement et de surveillance des systèmes informatiques

Cette politique vise à garantir la sécurité des actifs et des données numériques. Il est nécessaire de surveiller les activités des utilisateurs autorisés et non autorisés afin d'identifier toute action qui ne serait pas conforme au maintien de la sécurité d'utilisation des installations fournies.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation/ Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique relative aux appareils mobiles

Cette politique a pour objectif de définir les contrôles à mettre en place pour l'utilisation d'appareils mobiles. Elle vise à atténuer les risques associés (i) à la perte ou au vol d'appareils mobiles, y compris des données qu'ils contiennent ; (ii) à la compromission d'informations classifiées par observation publique ; (iii) à l'introduction de virus et de logiciels malveillants sur le réseau ; et (iv) à la perte de réputation.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation/ Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique relative à la sécurité du réseau

Cette politique établit les règles et les normes de la BID pour la protection des réseaux et donne des orientations destinées à guider les personnes chargées de la création et de la maintenance de l'infrastructure informatique de l'institution. Elle s'adresse au personnel de gestion et de soutien de la sécurité des TI et de l'information qui mettra en œuvre et assurera le maintien du système de défense de l'Organisation.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation/ Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique de répartition du matériel de bureautique

Cette politique vise à assurer le recours à des procédures appropriées pour l'utilisation, l'affectation/la réaffectation des équipements de bureautique utilisés au sein de la BID, et en fonction des exigences du poste, des responsabilités, du niveau d'ancienneté et des besoins opérationnels des membres du personnel. Elle vise également à s'assurer que les équipements et les technologies de communication acquis sont techniquement adaptés, compatibles avec les normes et les principes de l'environnement informatique de la Banque, tout en présentant un bon rapport qualité-prix.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Politique en matière de mots de passe - Administrateurs

L'objectif de cette politique est d'établir une norme pour la création de mots de passe très fiables, la protection de ces mots de passe et la fréquence des changements.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation/ Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique en matière de mots de passe - Utilisateurs

L'objectif de cette politique est d'établir une norme pour la création de mots de passe fiables, la protection de ces mots de passe et la fréquence des changements.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation/ Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique de sécurité physique

Cette politique définit les principales précautions qui doivent être prises pour protéger l'accès physique aux actifs informatiques et aux données numériques de la BID. Elle fournit également des lignes directrices pour mettre en place des contrôles de sécurité afin de prévenir les dommages causés par les menaces à la sécurité physique et les risques environnementaux.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation/ Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique de conservation et de protection des documents

L'objectif de cette politique est de définir les contrôles requis pour les documents stockés sur les systèmes de la BID et les services cloud.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation / Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique d'accès à distance

Le but de ce document de politique est de définir les règles de connexion au réseau de la BID et aux applications à partir d'un hébergeur externe.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation / Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique de développement d'applications

L'objectif est de définir la politique de la BID en matière de développement d'applications et de composants logiciels d'une manière qui maximise leur sécurité inhérente.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation / Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique des logiciels

L'objectif de cette politique est de définir la méthode d'acquisition, d'enregistrement, d'installation et de développement de logiciels au sein de l'institution.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation / Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique de gestion des vulnérabilités techniques

Elle définit la politique de l'Organisation en matière d'évaluation et de gestion des vulnérabilités techniques dans l'environnement informatique, ce qui inclut les services cloud qu'elle utilise. Son public cible est le personnel d'encadrement et de soutien du DITR, qui sera chargé de la mise en œuvre et de la maintenance du dispositif de défense de l'organisation.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Autorité d'approbation/ Date d'approbation : Comité de gestion des risques (29 octobre 2018)

Politique de gestion de l'accès des utilisateurs

L'objectif de ce document de politique est d'empêcher tout accès non autorisé aux systèmes d'information de la BID. La politique décrit le processus d'enregistrement et de désenregistrement pour tous les systèmes et services d'information de la BID.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Politique de gouvernance du Web

L'objectif de ce document de politique est de garantir que des contrôles appropriés sont en place pour assurer une bonne présence en ligne de la BID.

Département responsable : Gestion de l'information et technologies de rupture

Politiques opérationnelles de la BID

Lignes directrices en matière de passation des marchés de services de consultants et Lignes directrices de passation des marchés de biens, travaux et services, dans le cadre du financement de projets par la BID

Les lignes directrices relatives à la passation de marchés, dans le cadre de projets financés par la BID, prévoient une approche souple basée sur le contexte local et les besoins des projets. Elles aident les bénéficiaires à tirer un profit optimal des ressources utilisées. Le cadre de mise en œuvre du nouveau cadre politique permet aux soumissionnaires/proposants de préparer des offres/propositions et d'exécuter des contrats qui répondent aux exigences de la BID et du bénéficiaire en matière de consultants, de biens, de travaux et de services connexes de haute qualité.

Département responsable : Passation de marchés de projets

Lignes directrices opérationnelles du Fonds Transform pour la science, la technologie et l'innovation (FT STI-BID)

Le Fonds Transform a pour objectif de permettre le recours à des solutions axées sur la science, la technologie et l'innovation et propres à favoriser le développement inclusif durable dans les pays membres. Cet objectif est conforme à celui du Plan quinquennal du Président du Groupe de la BID, visant à transformer la Banque en une institution de premier rang pour les acteurs du développement, faisant preuve d'une disponibilité constante pour fournir à ses pays membres des solutions complètes en matière de développement.

Département responsable : Science, Technologie et Innovation

CDE et Date d'approbation : 318 (18 mars 2018)

Cadre de gestion des risques opérationnels

Ce Cadre (y compris les politiques et les procédures) permet l'identification, l'évaluation, la surveillance et la gestion des risques opérationnels, de manière cohérente et coordonnée, au niveau des unités opérationnelles de l'ensemble du Groupe. Il tient compte des spécificités de la BID et de son Groupe, opérant selon les principes de la Charia, ainsi que des risques inhérents au Groupe et à sa mission.

Département responsable : Gestion des risques

CDE et Date d'approbation : 285 (9 septembre 2012)

Lignes directrices d'évaluation des risques liés au financement de projets

Les lignes directrices d'évaluation des risques des opérations de financement de projets fournissent un cadre détaillé pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation des principaux risques liés auxdites opérations. En outre, elles expliquent la méthode d'utilisation du modèle de notation associé (modèle de notation interne) pour déterminer la note de risque appropriée de chaque projet.

Département responsable : Gestion des Risques

5. Politiques des Entités du Groupe de la BID

Politiques des Entités

Politiques de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE)

Politique de radiation des créances douteuses

La politique s'applique aux créances de primes d'assurance en souffrance et aux sinistres payés découlant de risques commerciaux. L'objectif de la politique est de garantir que les montants en souffrance depuis longtemps, après toutes les tentatives de recouvrement, soient ensuite passés par profits et pertes. En outre, toute dette en souffrance depuis longtemps est évaluée afin de déterminer la possibilité de réaliser ces revenus en tant que recettes.

Département responsable : Affaires juridiques

Autorité d'approbation/ Date d'approbation : Conseil d'administration (2010)

Modèle d'utilisation de la capacité d'assurance

L'objectif de cette politique est d'optimiser la capacité d'assurance de la SIACE, en fonction de son exposition et de l'approche de l'exposition potentielle.

Département responsable : Finances

C.A. et Date d'approbation : 83 (15 février 2016)

Règlement des opérations

Le règlement des opérations définit les paramètres en fonction desquels la SIACE peut mener ses opérations d'assurance couvrant les activités d'exportation et d'investissement.

Département responsable : Affaires juridiques

Date d'approbation : (2014)

Réserves techniques

L'objectif de cette politique est d'optimiser la capacité d'assurance de la SIACE, en fonction de son exposition et de l'approche d'exposition potentielle.

Département responsable : Finances

Autorité d'approbation / Date d'approbation : DG SIACE (2015)

Politiques de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID)

Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

L'objectif de cette politique est d'établir les normes essentielles destinées à empêcher que la SID ne serve de canal pour le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Département responsable : Gestion des risques

Date d'approbation : (1er août 2011)

Politique de gestion de l'actif et du passif

Cette politique définit les principes directeurs en matière de gestion de l'actif et du passif financiers de la SID. L'énoncé de politique fournit un cadre complet pour guider la gestion des risques liés à la gestion de l'actif et du passif et les autres questions concernant les opérations de financement de la dette, les liquidités et les actifs d'exploitation.

Département responsable : Gestion des risques

Date d'approbation : (14 juillet 2014)

Adéquation des fonds propres

Le but de cette politique est de (i) préciser la méthodologie d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la SID ; (ii) fixer le montant minimum de capital prudentiel qu'elle doit détenir à tout moment ; et (iii) décrire les exigences relatives à la mise en œuvre et à la période d'établissement de rapport. La politique concerne non seulement l'adéquation actuelle des fonds propres, mais aussi le montant minimum de capital prudentiel que la SID doit maintenir pour assurer l'adéquation des fonds propres à moyen terme, compte tenu de ses stratégies internes et des conditions financières et économiques probablement difficiles.

Département responsable : Gestion des risques

Date d'approbation : (17 juin 2014)

Politique de gestion de l'exposition au risque de crédit

Cette politique fixe à la fois les limites stratégiques des catégories d'actifs et les limites prudentielles des expositions aux pays, aux industries, aux sociétés du Groupe et aux débiteurs uniques. La limite stratégique vise à maintenir l'exposition globale au risque de crédit dans les limites de la capacité de risque ou des fonds propres de la SID, tandis que les limites prudentielles sont conçues pour garantir que les expositions au risque sont suffisamment diversifiées pour éviter des pertes importantes corrélées. Pour garantir une utilisation efficace du capital, la politique examine soigneusement le profil de risque des diverses expositions et les exigences de fonds propres correspondantes. La politique couvre à la fois le financement (dette et fonds propres) et les opérations de trésorerie.

Département responsable : Gestion des risques

Date d'approbation : (18 juin 2019)

Politique de financement

Cette politique définit l'évaluation globale du financement et le processus permettant à la SID de prescrire le niveau minimum que tout le personnel doit respecter pour garantir une conduite prudente en matière de financement et d'activités commerciales.

Département responsable : Gestion des risques

Date d'approbation : (10 octobre 2011)

Politique en matière de courrier électronique

L'objectif de cette politique est d'accroître la productivité.

Département responsable : Technologies de l'information

Date d'approbation : (11 octobre 2010)

Politique du service d'assistance en TI

L'objectif de cette politique est de fournir un cadre pour la demande d'assistance informatique au sein de la SID.

Département responsable : Technologie de l'information

Date d'approbation : (30 décembre 2009)

Politique de gestion des incidents informatiques

L'objectif de cette politique est d'exposer la procédure à suivre par le Département informatique pour répondre aux demandes relatives à des incidents et d'autres demandes de services relevant de ses compétences.

Département responsable : Technologies de l'information

Date d'approbation : (27 août 2018)

Politique d'achat des TI

Le but visé à travers cette politique est de s'assurer que les achats sont effectués de manière judicieuse, en utilisant au mieux les ressources disponibles.

Département responsable : Technologies de l'information

Date d'approbation : (27 août 2018)

Politique de liquidité

L'objectif de cette politique est de (i) garantir que les liquidités disponibles sont suffisantes pour couvrir entièrement les obligations financières, telles que les paiements au titre du service de la dette, les engagements non décaissés et les prises de participation ; (ii) fournir la flexibilité nécessaire pour rendre le système d'emprunt plus souple en profitant des opportunités favorables du marché et en reportant les nouveaux emprunts dans des conditions de marché défavorables sans compromettre sa capacité à faire face à ses obligations financières ; (iii) renforcer la confiance des pays membres, des investisseurs et des agences de notation dans la solvabilité de la SID en assurant une forte position de liquidité ; et (iv) contribuer à la rentabilité en maintenant un coût de portage positif grâce à la diversification des actifs liquides et à une gestion efficace des risques.

Département responsable : Gestion des risques

Date d'approbation : (17 juin 2014)

Politique de promotion

Cette politique offre à tout le personnel qualifié des chances égales d'avancement, vise à maintenir un niveau élevé de performance et de satisfaction du personnel, ainsi qu'à tirer un profit optimal de l'expérience, de la formation, des aptitudes et des qualifications éducatives du personnel.

Département responsable : Ressources humaines

Date d'approbation : (14 août 2012)

Politique de provisionnement

Cette politique établit des exigences minimales pour les actifs non performants par rapport aux créances et au financement, pour être en accord avec la classification des comptes et la comptabilisation des revenus afin que la SID puisse évaluer de manière réaliste les actifs de financement et appliquer une méthode prudente de comptabilisation des revenus.

Département responsable : Gestion des risques

Date d'approbation : (10 octobre 2011)

Politique de rotation

L'objectif de cette politique est de prévenir la lassitude et l'ennui qui peuvent résulter de l'exercice d'une même fonction pendant une longue période et de développer les capacités de gestion, d'aider les professionnels de niveau intermédiaire et supérieur à améliorer leurs performances actuelles, à enrichir leur expérience et à les préparer pour leurs futures missions.

Département responsable : Ressources humaines

Date d'approbation : (14 août 2012)

Politique de gestion des risques de trésorerie

L'objectif de cette politique est d'assurer la sécurité et la liquidité de ces fonds en fixant diverses limites de risque. Celles-ci concernent notamment des objectifs de durée pour contrôler le risque de taux de profit, des instruments d'investissement autorisés et des exigences minimales de notation pour contrôler le risque de crédit, des limites d'échéance pour contrôler le risque de liquidité, ainsi que des limites d'émission de soukook par pays/émetteur/contrepartie, pour contrôler le risque de concentration. La politique offre par ailleurs des lignes directrices en matière d'allocation stratégique et tactique d'actifs, pour s'assurer que ces fonds soient investis afin d'assurer une rentabilité maximale.

Département responsable : Gestion des risques

Date d'approbation : (2 octobre 2017)

Politique du Département de trésorerie

L'objet de cette politique est de définir les principales orientations et lignes directrices à mettre en œuvre pour le Département de trésorerie et en contrôler les activités.

Département responsable : Trésorerie

Date d'approbation : (14 décembre 2010)

Politique de message automatique (Push Email)

L'objet de cette politique est d'assurer un contrôle des dépenses liées à l'utilisation de services et téléphones mobiles.

Département responsable : Technologies de l'information

Date d'approbation : (28 mai 2015)

Politiques de l'Institut islamique de recherche et la formation (IIRF)

Lignes directrices pour la rédaction de documents de projets

Cette ligne directrice vise à assurer l'alignement sur les objectifs de l'IIRF, la cohérence avec un thème constant, l'utilité pour les utilisateurs finaux, la possibilité de commercialisation auprès des clients cibles et la planification professionnelle des projets. Il s'agit également d'assurer le contrôle de qualité par la mise en œuvre d'étapes et de processus opérationnels détaillés pour l'examen, le contrôle et l'approbation du projet.

Département responsable : Services de Recherche et Développement

Date d'approbation : (juillet 2019)

Lignes directrices régissant la série des documents de travail de l'IIRF

Les lignes directrices en matière de publication ont pour but de mettre en place un format unifié en ce qui concerne le mécanisme d'approbation, les méthodes d'impression et de distribution des documents de travail.

Département responsable : Services Recherche et Développement

Date d'approbation : (juillet 2011)

Taux des honoraires de l'IIRF et lignes directrices en la matière

Les lignes directrices apportent un éclairage sur les taux applicables et sur la structure des coûts liés à des événements et des activités spécifiques, comme l'apprentissage à distance, les séances de formation, les programmes de bourses, le statut d'associé de l'IIRF, les universitaires invités, les articles de revues et les articles de conférences de l'IIRF, les références d'ouvrages, etc.

Département responsable : Bureau du Directeur général

Date d'approbation : (Avril 2014)

Manuel de procédures standard de formation

Le Manuel de procédures standard de formation offre au personnel de la Division de la Formation une base permettant d'entreprendre plus facilement les activités de formation, tout en assurant la standardisation et la rationalisation des processus d'apprentissage, ainsi que la prestation de services de qualité.

Département responsable : Renforcement des capacités en finance islamique

Date d'approbation : (1er avril 2017)

Politiques de la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC)

Guide pour le financement de la SIFC

Ce document se veut un guide inclusif pour les solutions de financement du commerce de la SIFC.

Département responsable : Financement du commerce

Autorité d'approbation : approuvées par la Direction générale de la SIFC

A propos de la Banque islamique de développement





La Banque islamique de développement (BID) est une banque multilatérale de développement qui, depuis une quarantaine d'années, met tout en œuvre afin d'améliorer les conditions de vie des communautés qu'elle dessert, en produisant un impact d'échelle. Elle regroupe 57 pays membres situées sur quatre continents, touchant la vie de 1 habitant sur 5 dans le monde. La BID a son siège à Djeddah, en Arabie Saoudite, avec des hubs au Bangladesh, en Egypte, aux Emirats Arabes Unis en Indonésie, au Kazakhstan, au Maroc, au Nigeria, en Ouganda, au Sénégal, au Suriname et en Turquie. Elle a pour mission de doter les pays des moyens de stimuler leur propre croissance économique et sociale à l'échelle voulue, en mettant en place les infrastructures qui leur permettront de réaliser leur potentiel.



Recueil des Politiques du Groupe de
la Banque islamique de développement

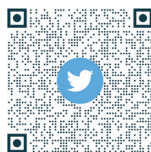
Banque islamique de développement

8111 King Khaled Street, Al Nuzlah Yamania, Unit 1, Djeddah, 2444-22332, Royaume d'Arabie Saoudite

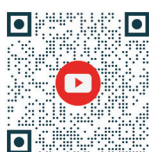
 (+966-12) 636 1400  (+966-12) 636 6871  idbarchives@isdb.org  www.isdb.org



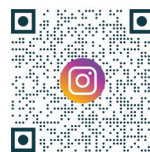
isdbgroup



isdb_group



Islamic Development Bank Group



isdb_stories



Islamic Development Bank